



## Direction Générale des Services

P.V. N°06 XV 2025

### CONSEIL DU 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

#### - CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (Partie Législative – 1<sup>er</sup> partie - Livre V - Titre Ier - Chapitres I et II), le conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup> a été convoqué par nous, Maire du 15<sup>ème</sup>, par lettre en date du mardi 4 novembre 2025 pour sa sixième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15<sup>ème</sup> :

**Le lundi 10 novembre 2025, à dix-huit heures.**

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, le 4 novembre 2025.

#### -PRÉSENTS / REPRÉSENTÉS-

#### **Sont présent(e)s (41) :**

Mesdames et Messieurs: Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, Fanta BERETÉ, Guillaume BOISSONNAT-WU, Anne-Sophie BORDRY, Evelyne BOSCHERON, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Louisa FERHAT, Ségolène FOUCHÉ, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Franck LEFEVRE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN

**Sont excusé(e)s avec pouvoirs (5) :**

- Éléonore CREUZE, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ
- Louis LATINNE, donne pouvoir à Franck LEFEVRE
- Jean-Yves PINET, donne pouvoir à Valérie GIOVANNUCCI
- Anne-Claire TYSSANDIER, donne pouvoir à Grégory CANAL
- Hector VESPROUMIS, donne pouvoir à Chantal ROLGEN

**Excusée sans pouvoir (1) :**

- Aminata NIAKATÉ,

**Absent(e)s (7) :**

- David AMIEL,
- Thibaut BRAGÉ
- Agnès EVREN
- Nicolas JEANNETÉ,
- Anessa LAHOUASSA,
- Hadrien VEYSSIERE
- Arthur WOLFF

**-SECRÉTAIRES DE SÉANCE-**

Monsieur Valentin ROUFFIAC et Monsieur Guillaume BOISSONNAT-WU, ayant été désignés comme secrétaires de séance.

**-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-**

**1. 152025013** Désignation des secrétaires de séance

**M. Philippe GOUJON rapporteur.**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 29 septembre 2025

**3. 152025014** État spécial du 15ème arrondissement Budget primitif 2026

**M. Grégory CANAL rapporteur.**

**4. 2025 DU 210** Site patrimonial remarquable « Rives de la Seine » - Proposition de délimitation et demande de classement

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**5. 2025 DLH 222** Réalisation 193 rue Saint-Charles (15e) d'un programme de rénovation d'une résidence sociale de 96 logements sociaux par HNEO - Subvention 921 840 euros

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**6. 2025 DLH 287** Réalisation de 13 programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par divers bailleurs sociaux dans le 15e arrondissement – Subvention (2 930 848 euros)

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**7. 2025 DLH 226** Réitération et modification de la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux réalisés par SEQENS Solidarités et SEQENS SA d'HLM

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**8. 2025 DLH 340** Location par bail emphytéotique à SEQENS de l'immeuble situé 77 rue Croix Nivert (15e) et réalisation d'un programme de construction de 7 logements sociaux PLAI - Subvention 79754 euros

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.**

**9. 2025 DLH 355** Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**10. 2025 DLH 371** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**11. 2025 DLH 372** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

**Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.**

**12. 2025 DVD 40** Requalification de la rue Louis Vicat (15e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier avec GPSO et convention de versement d'une subvention du FIM avec la MGP.

**Mme Louise-Agathe CHARPENTIER rapporteure.**

**13. 2025 DVD 123** Dalle Beaugrenelle 15e (Front de Seine) – Convention de compensation de charges d'ouverture au public avec la PariSeine SEM pour la période 2026-2030

**M. Jacques-Henri SEMELLE rapporteur.**

**14. 2025 DEVE 84** Subvention en nature consistant en 1050 bouteilles de vin issues des vendanges du Parc Georges Brassens (15e) – Convention avec l'association « ACE 15».

**M. Laurent RACAPE rapporteur.**

**15. 2025 DAE 117** Subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions.

**M. Pierre MENUET rapporteur.**

**16. 2025 DAE 170** Clôture des opérations Vital'Quartier

**M. Pierre MENUET rapporteur.**

17. Communication sur l'activité des Conseils de quartier.

**M. Mathieu LUINAUD, rapporteur**

**18. 2025 DDCT 177** Assemblées citoyennes d'arrondissement

**M. Mathieu LUINAUD rapporteur.**

**19. V152025033** Vœu rattaché à la délibération 2025 DDCT 177, présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Mathieu LUINAUD et les élus de la majorité du 15e, relatif à la refonte de la démocratie de proximité et à la rationalisation des instances participatives.

**20. 2025 DASCO 31** Transformations Olympiques – Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

**Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.**

**21. 2025 DASCO 87** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement ( 26 280 euros), subventions d'équipement ( 155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros).

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**22. 2025 DFPE 8** Subventions (172 452 euros) à 4 associations (3 avenants et 2 CPO) pour renforcer le lien entre parents et/ou parent-enfants dans des centres sociaux ou LAEP.

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**23. 2025 DFPE 109** Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

**Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.**

**24. 2025 DFPE 171** Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**25. 2025 DFPE 174** Subvention (2.596.000 euros) et conventions avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris - RIVP (13e) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant et d'un centre de PMI

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**26. 2025 DFPE 186** Approbation du cahier des charges applicable aux projets de MAM, création d'une MAM dans le 15e, renouvellement du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des MAM 8e et 11e

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**27. 2025 DFPE 191** Subvention (72 000 euros) et convention avec l'association Envoludia pour l'achat du premier équipement en prévision de l'ouverture de leur établissement d'accueil du jeune enfant « Trotte Lapin »

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**28. 2025 DSP 29** Dotations (4 130 439 euros), conventions et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

**Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.**

**29. 2025 DSP 84** Subvention (8 000 euros) au Comité départemental de Paris de Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) de Paris (11e, 15e, 19e et 20e)

**Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.**

**30. 2025 DJS 21** Héritage des Jeux « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 29 associations pour le financement de 29 projets.

**Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.**

**31. 2025 DJS 22** Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 47 associations pour le financement de 47 projets

**Mme Ozlem ORAKCI rapporteure.**

**32. 2025 DJS 130** Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

**M. Louis LATINNE rapporteur.**

**33. 2025 DSOL 168** 7 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion . Conventions et Avenants.

**M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.**

**34. 2025 DSOL 182** Subventions (1 068 242 euros) et 3 conventions (dont 1 convention pluriannuelle et 2 conventions annuelles) avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'insertion des jeunes.

**M. Anthony SAMAMA rapporteur.**

**35. 2025 DAC 139** Subventions d'équipement (327.600 euros) et conventions avec sept structures relevant des arts visuels (Paris Centre, 15e, 18e, 19e)

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**36. 2025 DAC 169** Subventions (386.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

**37. 2025 DAC 345** Subvention (87.000 euros) à l'association Atelier des Artistes en exil et signature d'un deuxième avenant à convention.

**M. Frédéric JACQUOT rapporteur.**

## **VOEUX**

**38. V152025034** Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, François CONNAULT, Inès de RAGUENEL, Chantal ROLGEN et les élus de la majorité municipale relatif à la grève des animateurs périscolaires dans les écoles du 15e.

**39. V152025035** Vœu présenté par Fanta BERETE et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la création d'un Conseil municipal des enfants dans le 15e arrondissement de Paris

**40. V152025036** Vœu relatif à la mise en place, dans le 15e arrondissement, d'un dispositif local de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire présenté par les élu·es du groupe Paris en Commun – Groupe des élu.e.s de gauche du 15e

**41. V152025037** Vœu relatif à la transparence et à la gouvernance démocratique dans l'attribution des logements sociaux relevant du contingent de la Mairie du 15e arrondissement.

**42. V152025038** Vœu relatif à la présence de Nicolas Jeanneté au sein du Conseil d'arrondissement du 15<sup>e</sup> arrondissement

- ***Transcription des débats -***

La séance est ouverte.

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, merci de bien vouloir regagner vos sièges afin que nous commençons notre séance du Conseil d'arrondissement de ce lundi 10 novembre. Merci de vous installer et de cesser les conciliabules. Chers collègues, merci de vous installer pour que nous puissions commencer avec un peu de retard.

**1. 152025013 – Désignation des secrétaires de séance**

**Monsieur le Maire :** Valentin ROUFFIAC et Guillaume BOISSONNAT-WU.

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 29 septembre 2025**

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des observations ou des demandes de correction ? Il n'y en a pas. Qui s'y oppose ? S'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 29 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.*

**3. 152025014 – État spécial du 15<sup>ème</sup> arrondissement Budget primitif 2026**

**Monsieur le Maire :** Il est présenté par Monsieur Grégory CANAL, premier Adjoint chargé des finances.

**Monsieur CANAL :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, dernier budget de la mandature qui s'élèvera cette année à 13 429 000 €, soit une légère augmentation par rapport à l'an passé puisque, de mémoire, nous étions avec un repli de 0,73 % qui était consécutif lui-même à un repli l'année précédente de 6 %. Cela veut dire que cette fois-ci nous progressons de 0,73 % mais ce n'est rien, évidemment, comparé à la grosse chute que nous avions encaissée de l'ordre de 6 % l'année précédente. Je voudrais rappeler que l'inflation en France est établie pour l'année 2026 à 1,3 % et qu'avec une augmentation de 0,73 %, nous pouvons considérer qu'en réalité, le budget de l'état spécial de notre arrondissement recule.

Si nous rentrons dans le détail, nous pouvons observer qu'il y a des évolutions sur les deux principales dotations puisque la dotation d'animation locale est à 1 063 000 € contre 1 060 000 € l'an passé, soit une petite augmentation de 0,37 %. Quant à la dotation de gestion locale, elle s'établit pour sa part à 11 879 000 € contre 11 785 000 € l'an passé, là aussi une petite évolution à la hausse de l'ordre de 0,79 %. Évidemment l'indécroitable et l'incurable dotation d'investissement est toujours établie au même volume (486 965 €). Elle n'a pas bougé non plus depuis 2016, c'est-à-dire depuis la nuit des temps, c'est-à-dire depuis la mise en place effective des conseils de quartier. Là encore, je me fais la même remarque que vous comme sur la globalité du budget, à savoir qu'avec une inflation persistante et très forte ces dernières années, nous pouvons considérer que, là aussi, cette dotation

d'investissement n'a jamais progressé voire a, de fait, largement baissé. D'autant plus que le niveau d'engagement de cette dotation d'investissement est très élevé, de l'ordre de 95 %, c'est dire que la Mairie d'arrondissement fait une grosse exploitation de ses dotations et mériteraient peut-être d'en faire encore davantage si elle avait un peu plus de marges et de crédits ouverts. Le niveau de mandatement s'établit, pour sa part, chaque année entre 75 et 85 %, ce qui revient à dire que la fongibilité des crédits d'une année sur l'autre est particulièrement résiduelle pour ne pas dire infinitésimale. Nous appelons donc encore de nos vœux la Mairie de Paris à faire des efforts sur cette dotation d'investissement qui doit être de notre point de vue totalement repensée.

J'en viens évidemment à la dotation d'animation locale dont je parlais précédemment, à 1 063 000 €, qui se décompose sur les quatre lignes habituelles : la ligne d'animation locale telle que nous l'entendons au sens propre du terme qui s'établit à 606 000 €, une petite progression là aussi de 2,61 % qui n'est pas négligeable. La ligne travaux d'urgence est, elle, en revanche en régression de l'ordre de 2,5 % à 424 000 €. Je vous signale que le cadre de référence de celle-ci est mécanique puisqu'il s'agit de la moyenne des travaux d'urgence des trois dernières années. Même s'il y a des crises ou des difficultés un peu plus importantes d'une année sur l'autre, celle-ci est intangible. Enfin, il y a une bonne surprise : ce sont les fonds du maire, Monsieur le Maire, qui, eux, ont explosé – fois quatre – puisqu'ils sont à 11 580 000 € contre à peu près je crois 3 979 €. Fois quatre mais là, il faut être honnête aussi, cette explosion n'est pas due à la Mairie centrale – évidemment – mais simplement à l'abondement de l'exploitation des locations des salles de la Mairie et des équipements transférés ainsi qu'aussi aux dons qui sont faits lors des mariages. Toutes ces sommes confondues ont explosé l'année précédente. À rebours complètement du conseil de quartier qui lui, comme je le disais tout à l'heure, n'a jamais changé avec 33 060 €.

J'en viens, pour finir, à la dotation de gestion locale qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, s'établit à 11 879 000 €. Là aussi, il s'agit d'une petite augmentation tout à fait faible et mesurée. Je rappelle que cette année, nous avons demandé un abondement classique comme nous le faisons chaque année pour tenir compte de la consommation réelle des flux. Nous avons demandé un abondement de 912 000 € qui nous a été refusé au bénéfice d'une allocation de 843 000 € qui est toujours bonne à prendre. Mais là encore, une observation qui n'est pas négligeable : premièrement, nous avons quand même 243 équipements transférés, ce qui est absolument conséquent. Évidemment d'une année sur l'autre, la demande de crédits est donc logiquement plus importante. Et surtout, en 2026, nous allons avoir un mode de scrutin tout à fait atypique : un double scrutin. Cela veut dire qu'il y aura donc des coûts supérieurs et donc, d'ores et déjà, nous pouvons considérer que l'allocation qui nous est donnée dans le cadre de cette DGL ne correspondra pas à la réalité telle que nous l'avons d'ores et déjà exprimée.

En dépit de toutes ces observations, je vous appelle tout de même à voter ce budget d'état spécial afin de faire fonctionner correctement notre arrondissement pour l'année prochaine. Merci à vous.

**Monsieur le Maire :** Merci pour cette présentation passionnante et très intense qui va nous permettre de fonctionner grâce à vous pendant toute cette année à venir, je l'espère. Au moins, nous aurons un budget pour ce qui nous concerne. Y a-t-il des interventions ? Vous avez convaincu l'ensemble de notre Conseil. Je m'en réjouis. Je vais soumettre l'état spécial du 15<sup>ème</sup> aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention. Unanimité. Merci et bravo.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**4. 2025 DU 210 – Site patrimonial remarquable « Rives de la Seine » - Proposition de délimitation et demande de classement**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de l'angle Suffren (quai Chirac, port Suffren, pont de Bir-Hakeim, île aux cygnes).

**5. 2025 DLH 222 – Réalisation 193 rue Saint-Charles (15<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation d'une résidence sociale de 96 logements sociaux par HNEO – Subvention 921 840 euros**

**6. 2025 DLH 287 – Réalisation de 13 programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par divers bailleurs sociaux dans le 15<sup>e</sup> arrondissement – Subvention (2 930 848 euros)**

**Monsieur le Maire :** Madame BOSCHERON a demandé la parole ; je lui donne.

**Madame BOSCHERON :** Si vous le permettez, Monsieur le Maire, j'interviendrais sur la DLH 222 et la 287.

**Monsieur le Maire :** La 222 est votée, je vous le rappelle.

**Madame BOSCHERON :** Oui, je l'ai un peu ratée. Ces projets sont le symbole d'une ambition que nous portons, celle de concilier concrètement l'écologie populaire et la justice sociale. Il est urgent d'éradiquer les passoires thermiques et la délibération 222 est un pas en avant. Elle concerne la rénovation de la résidence sociale de 96 logements. Je passerai puisque je l'ai ratée. La DRH 287 constitue un plan d'adaptation massif et solidaire. Avec cette délibération, nous changeons d'échelle. Elle propose d'allouer 2 930 848 € pour la réalisation de 13 programmes dans notre arrondissement. C'est une réponse de grande ampleur aux objectifs de son Plan climat air énergie territorial. Ce sont 13 opérations menées par six bailleurs qui déploient une panoplie de solutions exemplaires : 2 400 m<sup>2</sup> de sol imperméabilisé, 2 376 m<sup>2</sup> végétalisés en pleine terre, 80 m<sup>2</sup> de toiture et de plantations et 33 arbres et l'installation de 3 091 occultants dans 9 programmes pour le confort d'été des locataires. Cela n'est pas tout. Cette subvention est aussi un levier puissant pour l'amélioration de la qualité de service renforçant la sécurité, la propreté et surtout la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Nous saluons le fait que ces projets soient menés en concertation avec les locataires et les amicales. En retour, la Ville obtient 66 droits de réservation pour 40 ans ; un engagement fort pour maintenir notre parc social accessible et soutenir la mixité sociale. Dans le même temps, ces succès locaux ne doivent pas nous faire oublier l'urgence du logement social. Il est impératif d'accélérer la construction et la rénovation. Nous réitérons notre appel à un engagement durable de l'État. Le logement social n'est pas une variable d'ajustement, c'est un levier de cohésion nationale. En votant ces délibérations, nous faisons un pas de plus vers une ville plus juste et plus écologique. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole à la rapporteure, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, rapporteur.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, j'observe ce soir que l'exécutif parisien se montre étonnamment soucieux du cadre de vie des locataires car en cette veille d'élections municipales nous avons à l'ordre du jour une délibération d'amélioration de qualité de service et de programmes d'îlots de

fraîcheur qui porte sur 13 immeubles et 1 523 logements. Si sur le fond nous partageons bien évidemment l'objectif de ces opérations pour lesquelles la Mairie de Paris propose de financer à hauteur de 30 % la réalisation de certains travaux de végétalisation, d'installation d'occultants, de réfection de parties communes ou de reconfiguration de cheminements, sur la forme, je trouve que le regroupement de ces 13 projets dans une seule et même délibération interroge, d'autant que certains d'entre eux relèvent d'opérations anciennes déjà livrées, d'autres portent sur des opérations déjà lancées qui disposent d'autorisations d'urbanisme et de financements antérieurs au titre de la réhabilitation Plan climat et d'ailleurs je me demande pour quelle raison ces projets qui nous sont aujourd'hui soumis n'ont pas été intégrés dès la conception des opérations. Enfin, certaines opérations listées dans la délibération sont attendues depuis beaucoup trop longtemps. Je prendrai à titre d'exemple les 174 logements des 67 et 69 Balard. S'il nous est aujourd'hui proposé de subventionner la pose d'occultants à l'horizon 2027, je rappelle que cette demande est portée par les locataires depuis 2022. En réponse à leur pétition de 2022, la RIVP avait annoncé un début de réalisation pour le second semestre 2023. Ensuite, la RIVP leur a annoncé un report à l'automne 2024 puis en janvier 2025 le sujet n'était plus à l'ordre du jour. Lassés par tous ces reports successifs, les locataires viennent à nouveau d'exprimer leur mécontentement auprès du maire via une pétition reçue il y a quelques jours rappelant qu'ils sont depuis quatre ans en attente de travaux sur leurs fenêtres. À la lecture de cette délibération, j'observe néanmoins qu'à l'approche des élections, l'exécutif parisien se montre un peu plus soucieux du cadre de vie des locataires.

Comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, je vous propose d'émettre un avis favorable. Nous voterons donc ce projet de délibération qui améliore le confort des résidents en regrettant toutefois que la Ville s'octroie en contrepartie des financements 66 droits de réservation supplémentaires. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci de rappeler que la période électorale approche. Je vais soumettre ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté l'unanimité.*

7. **2025 DLH 226 – Réitération et modification de la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux réalisés par SEQENS Solidarités et SEQENS SA d'HLM**
8. **2025 DLH 340 – Location par bail emphytéotique à SEQENS de l'immeuble situé 77 rue Croix-Nivert (15<sup>e</sup>) et réalisation d'un programme de construction de 7 logements sociaux PLAI – Subvention 79754 euros**

**Monsieur le Maire :** Jean-Philippe PIERRE a demandé la parole.

**Monsieur PIERRE :** Bonsoir, Monsieur le Maire. Nous parlons ce soir de la DLH 340 portant sur un petit immeuble au 77 rue de la Croix-Nivert.

**Monsieur le Maire :** C'est bien cela. Je l'ai énoncé.

**Monsieur PIERRE :** Oui, c'est bien cela. Je voulais en être sûr. C'est avec un vif étonnement que nous avons découvert la volonté de la Mairie de Paris d'acquérir cet immeuble appartenant à l'État. Il est actuellement occupé par les services d'accueil et d'hébergement provisoire des mineurs isolés. Depuis 2020, nous travaillons sur un projet de réhabilitation

de ce petit bâtiment et nous découvrons que la Ville de Paris décide de préempter cet immeuble avec un objectif de démolition et de reconstruction d'un immeuble beaucoup plus grand, beaucoup plus haut avec une densification beaucoup plus importante. Nous avons toujours soutenu ce centre d'hébergement très important pour les mineurs isolés, mais nous sommes totalement défavorables au projet de la Ville. La préemption, je pense que ça suffit. Nous en avons marre des préemptions. Je ne suis pas certain que la Ville de Paris ait encore les moyens d'acquérir des immeubles lorsque l'on voit le niveau d'endettement de la collectivité locale parisienne. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Madame BOSCHERON a la parole.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. Déjà, parlons de ce projet qui est effectivement porté par Seqens Solidarités et qui s'inscrit dans une volonté constante de la Ville de Paris d'accroître l'offre de logements accessibles et solidaires tout en répondant à un besoin social identifié sur le territoire. Un des outils est effectivement la préemption. Si vous avez d'autres solutions, il faut nous les donner. En tout cas, celle-ci fonctionne et nous la poursuivrons. Nous souhaitons souligner la démarche sociale et solidaire que porte ce programme – c'est surtout cela qui nous intéresse, me semble-t-il – proposé pour cet immeuble aujourd'hui vacant à la suite d'un sinistre. Ce projet prévoit la construction de sept logements sociaux et d'un service d'accueil et d'hébergement provisoire de 12 places gérés par l'association Jean Cotxet, déjà partenaire historique de la Ville. Les droits de réservation de ces logements seront délégués à cette même association, assurant ainsi la cohérence du dispositif d'accompagnement social. Notons par ailleurs que ce projet s'inscrit pleinement dans le Plan climat air énergie de la Ville de Paris – ça aussi, nous en avons bien besoin, me semble-t-il – en intégrant un jardin de pleine terre de 48 m<sup>2</sup>, une toiture végétalisée et une démarche d'économie circulaire pour limiter l'empreinte carbone. Autant d'éléments qui démontrent la recherche d'un équilibre entre performances environnementales, qualité de vie et mixité sociale. Parce que ce projet répond à plusieurs objectifs essentiels, à savoir reconstruire un équipement social, créer de nouveaux logements sociaux et favoriser un bâti durable et bas carbone, je vous invite à approuver cette délibération qui illustre concrètement l'engagement de Paris pour une ville plus solidaire, plus inclusive et plus respectueuse de l'environnement. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Pour répondre, la parole est à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, rapporteur.

**Madame de CLERMONT-TONNERRE :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération porte essentiellement sur une partie de l'opération envisagée par le bailleur Seqens au 77 rue de la Croix-Nivert. Pour remettre les choses dans leur contexte, le bâtiment d'un étage situé au 77 Croix-Nivert, qui a accueilli pendant des années un service d'accueil et d'hébergement provisoire pour les jeunes en errance, est actuellement muré suite à un sinistre. Afin de poursuivre sa mission d'accueil des jeunes, le service d'accueil géré par l'association Jean Cotxet a été transféré au 12 rue Georges-Citerne. Elle y gère deux types d'accueil : un accueil immédiat et une mise à l'abri. Cette association que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, puisque, de mémoire, vous avez contribué à son installation dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, œuvre dans la protection de l'enfance. Elle doit son nom à Jean COTXET, ancien président du tribunal pour enfants de la Seine et précurseur de l'action éducative. La réhabilitation du bâtiment du 77 Croix-Nivert n'étant pas envisageable, il a été décidé de procéder à une opération de démolition/reconstruction, projet que nous soutenions si toutefois la volumétrie restait acceptable. Or, en dépit des nombreux

échanges que nous avons eus, le bâtiment d'un étage et demi sera remplacé par une construction de six étages gérée par l'association Jean Cotxet pour y loger non seulement le service d'hébergement de 12 places mais en plus sept logements PLAI. Nous avons là une double densification : une densification du bâti à laquelle viendra s'ajouter une densification sociale avec la structure d'hébergement plus les logements PLAI. Lors de nos échanges avec les porteurs de projets, nous avons exprimé notre désaccord sur cette opération de construction surdimensionnée sur une parcelle aussi contrainte et complexe qui impactera lourdement les voisins. Nous avons également demandé que les sept logements soient en PLS. Aucune de ces demandes n'ayant été prise en compte, nous ne pouvons en l'état voter cette délibération. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Je regrette vraiment que la Ville ait dévoyé complètement ce projet puisque j'en suis, en fait, à l'origine en ce qui concerne l'installation voilà des années de ce centre d'accueil d'urgence pour mineurs en situation d'errance à Paris et qui sont recueillis par les services de police et qui n'avaient d'autre refuge que les geôles des commissariats. Nous avons avec, à l'époque, le tribunal mis en place ce dispositif confié à l'association Jean Cotxet pour recueillir ces mineurs en errance et en fugue – car il s'agit de mineurs fugueurs pour la plupart – dans ce petit bâtiment assez vétuste, tellement vétuste qu'aujourd'hui il n'est plus habitable. Toutefois, le problème, c'est qu'il s'agissait d'un très beau projet de rénovation et tout à coup la Ville, qui l'a racheté à l'État, a décidé d'y ajouter cinq étages. Or nous sommes dans un site urbain extrêmement contraint avec des vues des riverains voisins sur celui-ci. Il va complètement obstruer les immeubles voisins. Lorsque l'on parle de Plan climat, on évite de construire des immeubles aussi grands, je pense, surtout qu'il s'agissait juste là d'un immeuble avec un rez-de-chaussée et un étage. Cela est donc tout à fait désolant et c'est la raison pour laquelle, effectivement, je souscris à la proposition de vote de la rapporteure qui est d'émettre un vote défavorable.

Qui est pour ? Madame BOSCHERON et le Verts. Qui est contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est rejeté à la majorité.*

## **9. 2025 DLH 355 – Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs – Bilan n+1 de l'année 2024**

**Monsieur le Maire :** Madame BOSCHERON, allez-y.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le bilan annuel du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Il ne s'agit pas d'un simple exercice administratif, mais d'un acte politique fort au service d'un droit fondamental : le droit au logement. Les chiffres témoignent de l'effort porté à partir de ce plan. L'accueil et l'information ont touché plus de 171 000 usagers en 2024 avec un taux de satisfaction très élevé. Le plan de relogement des publics prioritaires a concrétisé 1 366 relogements en une seule année. Au cœur de cette feuille de route, la cotation des demandes de logement social est l'avancée la plus significative. C'est un outil de justice sociale essentiel pour une Ville comme Paris où la demande est immense. La cotation permet d'objectiver les priorités en rendant le processus d'attribution plus juste et plus transparent. Elle met fin à l'arbitraire et aux logiques de passe-droit ou de clientélisme en assurant que les règles sont connues, publiques et les mêmes pour tout le monde. Il s'agit d'un principe profondément républicain. Cet outil nous permet par ailleurs de faire remonter les situations les plus critiques, reconnaissant ainsi la réalité de la précarité des familles vivant dans des logements indignes, surpeuplés, insalubres ou subissant la

suroccupation la plus critique. Nous entendons l'opposition de droite taxer ce système d'usine à gaz bureaucratique et trop centralisé. Soyons clairs : la transparence est exigeante. La complexité d'un tel système est le prix à payer pour l'équité et la précision qu'exige la justice sociale. Vouloir un système simpliste, c'est vouloir un système aveugle. La cotation n'est pas une confiscation du pouvoir, elle est un outil collectif qui associe l'État, les bailleurs sociaux, les associations et les Mairies d'arrondissement. Le bilan 2024 sur le sujet est une réussite. La mise en œuvre s'est faite sans heurts. Les courriers de contestation et les signalements sont très rares. Cela prouve que l'outil est efficace, lisible et accepté par la grande majorité des usagers. Défendre la cotation, c'est aussi défendre la mixité sociale en priorisant l'urgence. On ne cherche pas à écarter les familles de travailleurs ou les classes moyennes, mais à corriger la double peine qu'elles subissent.

Le vrai problème n'est pas la cotation, c'est la pénurie de logements comme nous venons encore de le voir précédemment. De toute façon, chers collègues de droite, vous n'êtes pas opposés au logement social sauf quand son financement ne vous convient pas, sauf quand il est dans la mauvaise rue, sauf quand il est situé dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement puisqu'il s'agirait d'un arrondissement trop dense. Le logement social pour vous, c'est bien, mais en dehors du 15<sup>ème</sup> et au-delà, en dehors de Paris. Alors pourquoi tant de réticences de la part des élus de droite concernant la cotation, notamment celles et ceux qui siègent en commission logement pour ne serait-ce qu'indiquer la cotation pour chaque présentation des dossiers ? En adoptant ce bilan, nous affirmons que le logement social est un droit fondamental, un lieu pour vivre dignement, géré de manière égalitaire. Nous réaffirmons que personne ne doit être laissé au bord du trottoir et que la Ville de Paris reste fidèle à sa vocation de capitale populaire, solidaire et émancipatrice. Développement du logement social, lutte contre les logements vacants, rénovation énergétique et encadrement des loyers, l'engagement doit être total pour garantir le droit au logement digne pour toutes et tous. Nous vous proposons donc, chers collègues, d'adopter ce bilan. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame FERHAT.

**Madame FERHAT :** Chers collègues, Monsieur le Maire, si j'ai bien entendu, nous parlons de transparence, de cotation, de non-acceptation dans le 15<sup>ème</sup> de logements. Ce qui m'étonne, c'est que vu le nombre de dossiers que j'ai – puisqu'il faut une transparence – pour les personnes en situation de handicap, je souhaiterais que des chiffres me soient transmis – je dis je souhaiterais pour tout le monde, pour tous les collègues qui sont présents dans cette salle – par arrondissement sur le nombre de logements qui ont été attribués pour l'année 2024 aux personnes en situation de handicap. Je tiens à préciser qu'il existe quelques difficultés qui freinent l'obtention d'un logement social parce que la nature du handicap n'est pas toujours précisée dans la demande PMR ou autres handicaps (visuel, auditif ou mental). Je tiens à savoir, si cela est possible, quels sont les bailleurs qui construisent des appartements PMR parce que je vous avoue franchement que je n'en ai pas beaucoup et je dirais même que c'est tellement rare que mes 650 dossiers, si ce n'est plus, attendent toujours dans mon bureau et dans mes classeurs. J'envoie des courriers à Monsieur le Préfet parce qu'il est aussi extrêmement important, quand vous parlez de possibilités d'obtenir des logements, de prévoir le fait que les personnes qui sont en situation de handicap pour la majorité ont des revenus qui ne sont dans la réalité pas considérés comme tels : l'AAH. Celle-ci est équivalente au grand maximum à 1 050-1 100 €. Il est donc bien évident que si nous divisons cette somme par un tiers, nous avons l'équivalent de 350 €. Je ne vois pas comment une personne qui aurait un membre de sa famille à charge, par exemple une maman monoparentale ou un papa avec un enfant ou lui-même en situation de handicap

pourrait obtenir un deux-pièces avec 350 €. J'espère que vous pourrez nous donner tous ces chiffres qui me tiennent particulièrement à cœur pour que je puisse répondre aux personnes de l'arrondissement du 15<sup>ème</sup> et que nous puissions répondre à d'ailleurs toutes les personnes de Paris, les Parisiens et Parisiennes. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Monsieur CANAL a retrouvé la voix. Il a la parole.

**Monsieur CANAL :** Et mes esprits. Brièvement, Monsieur le Maire, mais je suis tout de même assez surpris que ma collègue de l'opposition puisse se satisfaire de la situation du parc social à Paris et singulièrement dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Il faut tout de même rappeler qu'en 20 ans, ils ont doublé le nombre de logements sociaux dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement avec toutes les conséquences délétères qui vont avec. Qui l'eût cru, mais il y a 20 ans nous ne pensions pas que deux quartiers entiers du 15<sup>ème</sup> arrondissement seraient passés sous QPV. Évidemment, nous faisons avec. C'est bien d'avoir de l'accompagnement mais en tant que tel nous ne devrions pas nous en féliciter, Madame. J'en veux d'ailleurs pour preuve toute la barrière de l'Est de Paris, qui va du 18<sup>ème</sup> arrondissement jusqu'au 15<sup>ème</sup> arrondissement, qui est intégralement en QPV et je n'ai pas vu pour l'instant, en tout cas durant toutes ces dernières années, ces quartiers sortir de la précarité. En dépit de toutes les politiques que vous mettez devant nous, aucun de ces quartiers-là ne s'améliore. C'est même pire que cela, ils se dégradent avec toutes les conséquences sociales qui vont avec – et d'ailleurs, vos services sociaux nous le disent et nous le répéterons incessamment – : c'est la précarisation, la ghettoïsation de nos quartiers et la chute et la disparition des classes moyennes. Eh oui, le revenu médian en France est à peu près de 2 145 €. Ce sont 2 145 € qui ne se dépensent pas, par exemple, dans le Sud du 15<sup>ème</sup> arrondissement et ce qui va avec, c'est l'effondrement du commerce de proximité, c'est la participation de plus en plus marginale à l'impôt et ce qui va avec aussi c'est évidemment l'attrition du domaine privé, l'augmentation des prix. C'est donc tout l'effet inverse de celui que vous recherchez. Je voudrais dire en passant d'ailleurs que je vous entends vous vanter des 70 % d'éligibles au parc social, mais faites-moi rire ! Toute la politique sociale parisienne est intégralement destinée au public précaire et très précaire. Donc en réalité, vous plongez ces quartiers dans la précarité, vous appuyez dessus, vous accentuez et vous rendez cette tendance absolument irréversible. C'est absolument lamentable.

Applaudissements.

**Monsieur le Maire :** Merci. La parole est à la rapporteure, Madame CEYRAC.

**Madame CEYRAC :** Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est tout à fait technique et je resterai dans cette ligne-là. La loi égalité citoyenneté a rendu obligatoire le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (le PPGDID) adopté par le Conseil de Paris en juillet 2023 et mis en action depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de six ans. Son évaluation doit être régulière : un bilan annuel (ce qui est proposé ce soir) puis un bilan triennal puis un bilan au terme des six ans. Il a pour but un meilleur accueil et information des demandeurs, une gestion partagée de la demande et de la cotation, l'accompagnement social des demandeurs, les dispositifs spécifiques (mutations et locations choisies).

Cette délibération est très technique et administrative. Elle permet cependant de faire l'état chiffré du logement à Paris. Je rappelle quelques chiffres généraux : 292 285 ménages demandeurs parisiens et hors Paris ; 9 098 attributions en 2024 dont 85,9 % hors QPV, soit 1 000 de moins qu'en 2023. Les prévisions pour 2025 tournent autour de 8 000 attributions.

171 062 usagers accueillis dans les antennes logements, etc. Vous trouverez d'autres chiffres dans la délibération que vous avez déjà sans doute tous très bien lue. Pour le 15<sup>ème</sup>, parmi les 146 472 demandeurs parisiens, 12 697 sont déjà domiciliés dans l'arrondissement. En 2024, il y a eu 946 attributions dans le 15<sup>ème</sup> tous réservataires (Mairie de Paris, Mairie d'arrondissement, préfecture, Action logement et des réservataires particuliers comme des ministères). Donc 946 attributions dans le 15<sup>ème</sup> dont une centaine par désignation de la commission logement du 15<sup>ème</sup> arrondissement, dont 300 attributions Dalo et publics prioritaires qui ont été réalisées cette année-là. La cotation harmonisée entre la préfecture et la Ville a permis une amélioration de la prise en compte de publics spécifiques comme les violences conjugales suivant le niveau d'aggravation de celles-ci ou le handicap. Pour ce dernier, malheureusement, les demandeurs ne précisent pas suffisamment la nature du handicap, suivant qu'il nécessite ou pas un logement adapté, et également la situation locative du demandeur (s'il est sans domicile ou en structure d'hébergement, en hébergement chez un tiers, etc.).

Je constate cependant, lors des commissions d'attribution chez le bailleur – et je suis désolée de vous le dire, Madame BOSCHERON, parce que je sais que vous y tenez beaucoup – que la cotation n'est pas un critère qu'elles prennent vraiment en compte. J'ai des exemples récents. En cas de refus d'un candidat après la CAL bailleur, la dépriorisation d'un an s'applique toujours alors que le PPGDID prévoit seulement une minoration de 30 % de la cotation pendant 12 mois. Cela n'est cependant toujours pas mis en place par la Ville. Le dispositif ARPP (accompagner et reloger les publics prioritaires) pour ceux qui sont en absence de logement ou qui sont en hébergement ou en logement précaire monte en puissance puisqu'en 2024, 821 demandes ont abouti sur 1 026 dossiers traités. Il y en a encore autant à traiter. Cependant, cette filière vient en concurrence de dossiers de demandeurs de première ligne et est, comme l'appelle le Maire du 13<sup>ème</sup>, un dispositif coupe-file.

Les mutations : elles ne passent plus par les Mairies d'arrondissement. Pourtant nombreuses sont les demandes que nous recevons.

LOC'annonces : LOC'annonces a publié sur sa plate-forme 1 202 logements et reçu 423 000 et quelques candidatures pour tout Paris. La Mairie d'arrondissement n'a aucune visibilité sur ce contingent. Échanger et Habiter n'a abouti que pour 336 candidats pour tout Paris. La Mairie d'arrondissement n'a aucune visibilité sur ce contingent.

Malgré tous ces dispositifs de style usine à gaz, je le redis, le nombre de demandeurs est de plus en plus important et l'accès à un logement social de plus en plus difficile. Le nombre de mutations augmente considérablement, symptôme d'une population qui ne peut plus toujours vivre tranquillement dans son logement et cherche à en partir ou de son quartier en raison du mauvais entretien de l'immeuble, des problèmes de voisinage de plus en plus prégnants et importants, sans parler d'incivilités plus ou moins graves et des quartiers plus ou moins difficiles. Ces dispositifs gèrent la pénurie malgré les sommes considérables dépensées par la Ville de Paris. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Effectivement, Paris n'a pas tant besoin d'un outil administratif aussi perfectionné que celui que vous avez présenté que d'une politique du logement qui soit efficace et qui ne repose pas essentiellement sur la préemption, qui d'ailleurs transforme les immeubles et pousse beaucoup de locataires en place à partir et qui est traumatisante pour les locataires qui perdent souvent en qualité de vie, sur les réserves foncières imposées par le PLU avec le pastillage qui lèse la propriété privée et sur les 30 % de logements sociaux obligatoires dans toute nouvelle construction ce qui amène une très forte densification qui est totalement contraire au PLU bioclimatique ainsi que des incohérences

dans la politique de logement. Ce qu'il est nécessaire sans doute de faire – et dans des arrondissements comme le nôtre, cela correspond tout à fait au souhait de la population –, ce n'est pas du tout qu'il n'y ait pas de logement social mais encore faut-il qu'il y ait un accompagnement social des personnes qui sont logées, ce qui existe très peu, qu'il y ait davantage de logements intermédiaires pour garantir une véritable mixité sociale et éviter les ghettoisations, qu'il y ait des logements spécifiques qui soient attribués au niveau des attributions prioritaires, ce que l'on appelle les travailleurs de première ligne, que ce soient les auxiliaires de puériculture, les enseignants, les policiers, les infirmières, etc., que l'on favorise davantage l'accession sociale à la propriété. Il s'agit de points qui paraissent intéressants et puis aussi, c'est vrai – vous l'avez esquissé – nous sommes favorables à une plus grande décentralisation des attributions au bénéfice des Maires d'arrondissement. Je pense qu'il s'agit de points durs qui devraient être modifiés dans la loi PLM puisque dans la modification de la loi électorale il y a quelques mois il était indiqué qu'un projet de loi serait présenté pour améliorer les compétences des Mairies d'arrondissement ; en matière de logement, cela paraît indispensable. Et qu'il y ait aussi sans doute davantage de transparence et puis plus peut-être de rénovations et de requalifications. J'apprends que, par exemple, un immeuble va être cédé par Gecina à Paris habitat RIVP de 350 logements et que la Ville va payer cash 150 millions d'euros. Est-ce que la Ville avec ses 10 milliards d'endettements a les moyens de cette politique ? Je veux bien que l'on municipalise tous les logements mais je pense qu'il s'agit d'une politique qui est sans doute inadaptée. En tout cas, il est nécessaire d'avoir sans doute une approche différente afin qu'elle ne dégrade pas notre tissu social et que l'urbanisme parisien ne soit pas non plus déqualifié.

Je vais soumettre cette délibération à votre vote avec un avis de l'exécutif qui mène à l'abstention. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

**10. 2025 DLH 371 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux**

**11. 2025 DLH 372 – Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés**

**Monsieur le Maire :** Madame IBLED a demandé la parole.

**Madame IBLED :** Merci, Monsieur le Maire. J'ai inclus cette délibération et la suivante dans ma prise de parole.

**Monsieur le Maire :** J'en profite pour joindre les deux délibérations, si tout le monde est d'accord : la DLH 371 que je viens de présenter et la DLH 372. Il s'agit non pas de deux délibérations mais de deux communications, donc les interventions peuvent porter sur les deux pour ceux qui le souhaitent.

**Madame IBLED :** Je fais effectivement une intervention sur les deux sujets. Ces communications témoignent d'une volonté partagée, celle d'accélérer la rénovation énergétique du parc parisien, qu'il soit social ou privé, et chacun ici mesure l'importance de cet enjeu car derrière les objectifs climatiques, il y a aussi une exigence de justice sociale, de qualité de vie et donc de crédibilité publique. Car aujourd'hui encore un tiers du parc social parisien demeure des passoires thermiques. Face à cette situation, il faut le dire, les moyens de financement ne sont pas vraiment à la hauteur. Je rappelle tout de même que

les bailleurs sociaux sont à bout de souffle. Leurs marges financières ont été ponctionnées par la Ville qui, je le rappelle, a prélevé 2 milliards d'euros de loyers capitalisés pour financer ses dépenses de fonctionnement. Ce choix politique, qui est une erreur, fait que chaque euro soustrait au bailleur est donc un chantier de rénovation reporté, une façade qui se dégrade, une chaudière que l'on ne remplace pas, un ascenseur que l'on ne répare pas. Il est donc temps d'assumer une priorité claire : doubler le rythme annuel de rénovation du parc social, passant ainsi de 5 000 à 10 000 logements par an pour répondre à la double exigence écologique et sociale. Car la rénovation énergétique, ce n'est pas un luxe, c'est un levier contre la précarité énergétique et le logement indigne qui pénalise de nombreuses familles.

Parallèlement, il faut aussi saluer les avancées récentes du partenariat entre la Ville, l'Anah, l'État et la Métropole du Grand Paris pour rénover massivement les copropriétés parisiennes. Cet accord va évidemment dans le bon sens. Il permettra de mieux coordonner les aides, de renforcer les moyens techniques et de massifier les rénovations dans les copropriétés qui ont très, très longtemps été oubliées des politiques parisiennes. Rappelons que tout de même, les copropriétés représentent 75 % du parc de logements de la capitale. Or sur ce segment, la Ville a plus que faibli et n'a jamais investi ces dernières années, comme si le logement privé était à bannir de notre ville. En 2024, seules 215 copropriétés ont effectivement lancé des travaux de rénovation. Nous pouvons dire que cela est tout à fait anecdotique. Ce déséquilibre entre le parc social et le parc privé est dangereux puisque si la Ville n'investit pas massivement dans la rénovation des copropriétés, elle manquera ses objectifs de décarbonation. Les copropriétés modestes, notamment dans les quartiers périphériques, risquent de sortir du marché faute d'entretien, aggravant la fracture à la fois urbaine et sociale.

Je salue donc la coopération avec la Métropole du Grand Paris qui apporte enfin une vision d'ensemble et des financements supplémentaires. Mais cette montée en puissance ne doit pas masquer la réalité : la Ville de Paris ne pourra pas tenir ses engagements sans un changement de cap budgétaire majeur. L'objectif de la rénovation environnementale des logements est un chantier prioritaire. Nous refusons le double discours de la Mairie centrale. On ne peut pas revendiquer la neutralité carbone en 2050 tout en continuant d'assécher les finances des bailleurs et de sous financer les copropriétés. La transition écologique et la lutte contre les passoires thermiques, cela ne se décrète pas, mais cela se finance, se planifie et se construit immeuble par immeuble. Paris doit donc redevenir exemplaire, non pas par des slogans mais plutôt par des actes. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci de votre intervention. Madame BOSCHERON a la parole.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un bilan. Je veux bien que nous parlions de périodes électorales mais dans le même temps, il s'agit d'un bilan qui est tout de même sur une communication. Je pense que tout le monde l'a lu. Nous ne pouvons donc aller sur des interventions à l'emporte-pièce. En tout cas depuis plus de 16 ans, la Ville de Paris agit aux côtés des bailleurs sociaux pour mener une politique ambitieuse de rénovation du patrimoine. Avec plus de 280 000 logements, notre parc social est un pilier de la transition écologique du territoire. Une transformation profonde a été engagée avec la réduction des consommations d'énergie, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration du confort des habitantes et des habitants. Face effectivement à l'urgence climatique, cette action est essentielle. Les bailleurs parisiens se mobilisent pour lutter contre la précarité énergétique et limiter les hausses de charges tout en agissant concrètement pour le climat. La démarche va plus loin que la seule performance

énergétique. Elle intègre la qualité environnementale et la dimension sociale. Les rénovations Plan climat utilisent des matériaux décarbonés, biosourcés, recyclés ou issus du réemploi. Elles favorisent la végétalisation, les mobilités douces et une meilleure gestion des déchets. Les étés caniculaires que connaît Paris nous rappellent l'urgence d'adapter le bâti au changement climatique. C'est pourquoi le confort d'été est désormais un axe prioritaire avec la création d'îlots de fraîcheur, les désimperméabilisations et la végétalisation massive des cours et toitures. En 2024, la Ville a accompagné 111 opérations de rénovation tout de même, représentant plus de 5 000 logements et 73 millions d'euros de subventions. Ces projets permettront en moyenne 51 % d'économie d'énergie et 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2009, ce sont 70 000 logements rénovés, soit 14 % du parc social, soit un investissement global de 4 milliards d'euros dont 829 millions apportés par la Ville. Ces rénovations permettent aux locataires d'économiser en moyenne plus de 400 € par an sur leurs charges. Mais ces résultats sont obtenus, là encore, dans un contexte de désengagement croissant de l'État – ne vous en déplaise, Madame IBLED – parce que depuis plusieurs années les aides nationales au logement social ne cessent de se réduire de manière drastique. Ce n'est pas par la Ville que les bailleurs sont ponctionnés mais par l'État. Alors qu'ils subissent déjà des ponctions records, le projet du PLF 2026 enfonce encore le clou. Le gouvernement prévoit, en effet, un gel du barème des aides personnalisées au logement (APL), la hausse de la réduction du loyer de solidarité – allons-y – prélevé sur les recettes des bailleurs, l'absence de financement du fonds national des aides à la pierre ainsi que des coupes sévères imposées au secteur de la rénovation et de la lutte contre l'habitat indigne. Dans l'Hexagone comme en Outre-mer, ces mesures renforcentraient les effets de la crise actuelle, prévient l'Union sociale pour l'habitat. Et que dire de cette proposition discriminante, injuste et scandaleuse de supprimer les APL aux étudiants étrangers extracommunautaires non boursiers ? Dans le même temps, les coûts des opérations ont explosé sous l'effet de l'inflation, des exigences environnementales renforcées. Résultat...

*Intervention hors micro d'un élu.*

**Madame BOSCHERON :** Je ne vous interromps pas quand vous parlez. OK ?

**Monsieur le Maire :** S'il vous plaît, laissez s'exprimer l'orateur qui a la parole seul.

**Madame BOSCHERON :** L'oratrice.

**Monsieur le Maire :** L'oratrice.

**Madame BOSCHERON :** Merci. Résultat : les bailleurs sociaux et la Ville de Paris portent aujourd'hui l'essentiel de l'effort financier alors même que les objectifs nationaux (neutralité carbone, rénovation massive, lutte contre les passoires thermiques) n'ont jamais été aussi ambitieux. Cette contradiction est intenable. Elle menace la soutenabilité du modèle de logement social et elle freine la transition écologique. La transition écologique du logement ne peut pas reposer uniquement sur les territoires, Madame IBLED. La rénovation énergétique du parc social doit redevenir une priorité nationale à la hauteur des enjeux climatiques et sociaux. Aujourd'hui, 137 chantiers sont en cours, représentant 15 500 logements prochainement livrés. Chacun d'eux témoigne d'un engagement collectif fort, fondé sur la concertation avec les habitants et la recherche constante de qualité et d'efficacité. Les données de l'Apur confirment d'ailleurs les résultats : les logements rénovés consomment en moyenne 34 % d'énergie en moins qu'avant travaux. Il s'agit d'une preuve

concrète que les politiques locales fonctionnent quand elles sont soutenues et cohérentes. La Ville est donc pleinement engagée dans la transition écologique du logement et tous les logements sociaux de Paris seront neufs ou rénovés d'ici 2050. Eh oui. Oui, oui, et même si ça peut se faire, cela se fera sans l'État. D'ici là, peut-être que nous aurons d'ailleurs un autre budget. La Ville de Paris agit, innove, investit et il est grand temps que l'État s'engage à la même hauteur.

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, la parole est à Madame CEYRAC. Monsieur SITBON ?

**Monsieur SITBON :** Je vais me permettre d'intervenir sur la DLH 372.

**Monsieur le Maire :** D'accord.

**Monsieur SITBON :** Si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** C'est une intervention par groupe mais allez-y rapidement, Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Le règlement intérieur ne prévoit pas cela.

**Monsieur le Maire :** Allez-y. J'avais soumis une discussion jointe pour le 371 et le 372. Nous faisons d'abord les interventions et le rapporteur s'exprimera ensuite sur les deux interventions.

**Monsieur SITBON :** Le règlement n'a pas changé ?

**Monsieur le Maire :** Allez-y, Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Non mais c'est pour savoir, parce que vous avez dit que c'est une intervention par groupe.

**Monsieur le Maire :** Je dis que nous avons un règlement intérieur et que nous avons un usage. L'usage, comme au Conseil de Paris, c'est que si nous le pouvons, nous essayons d'avoir une intervention par groupe. Mais, allez-y, allez-y.

**Monsieur SITBON :** Ah, si on peut, car ce n'est pas le cas en général. D'où ma surprise. Sinon nous nous serions préparés en conséquence, évidemment.

Monsieur le Maire et mes chers collègues, je veux donc mettre l'accent sur le programme Éco-rénovons + qui concerne donc la rénovation environnementale des copropriétés privées. La Ville de Paris poursuit un objectif essentiel qui est d'accompagner massivement la rénovation énergétique et environnementale du parc privé qui représente, à lui seul, plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de notre ville et il est donc assez peu banal d'entendre, Madame IBLED, que la Ville l'oublie puisque, au-delà de ses compétences, la Ville, au contraire, s'engage dans cette rénovation extrêmement nécessaire du parc privé également car ce dispositif lancé en 2022, après une première édition réussie, est aujourd'hui le pilier central de la transition écologique du logement privé parisien. Et les résultats sont là et sont en cours d'amplification : plus de 1 000 copropriétés engagées ; 1 084 pour être exact. Vous avez fait référence à un chiffre de 200 et quelques arrivées à la fin du processus mais c'est parce qu'il s'agit d'un long processus et vous le savez puisqu'il y a eu de nombreuses réunions ici même dans cette mairie avec grand succès qui ont été organisées pour informer de ces dispositifs. Il s'agit de 60 000 logements qui sont

concernés et déjà 18 000 dont les travaux ont été votés avec des gains énergétiques moyens de 40 %.

Ce succès repose sur une méthode claire, un accompagnement sur-mesure assuré par l'Agence parisienne du climat via le guichet unique CoachCopro qui rassemble tous les dispositifs – parce que les gens ont beaucoup de mal à s'y retrouver surtout avec l'État qui change sans arrêt ses systèmes –, un service de proximité qui conseille, qui oriente, qui aide les copropriétés à franchir le pas et qui aide même au diagnostic et au DTG. Il y a une aide spécifique pour cela, pour que les copropriétés avant de se lancer dans ce processus puissent être aidées sur le diagnostic. La Ville de Paris a choisi de mobiliser des moyens à la hauteur de ces enjeux : 60 millions d'aides directes à compléter par celles de l'Anah et une convention signée avec cette dernière en 2023. Mais si la convention signée avec l'Anah prévoit une augmentation significative de ces engagements à 350 millions d'euros pour les six prochaines années, le soutien de l'État repose désormais pour une grande part sur le déploiement de MaPrimeRénov' Copropriété. Cela transfère de fait la responsabilité de faire émerger ces projets ambitieux et structurants sur la seule capacité de la Ville de Paris. Le rôle de l'État s'amoindrit. L'État ne remplit pas, en fait, son rôle. C'est pour cette raison que j'ai été extrêmement étonné de vous entendre, Madame IBLED, puisque, au contraire, MaPrimeRénov' diminue. Nous n'avons aucune visibilité sur les plans avec les trois Premiers ministres qui se sont succédé en moins de six mois. En particulier, son désengagement progressif de la rénovation locale est manifeste. Le retard pris est donc dû à l'État qui doit aider les copropriétés privées là où une Ville doit en priorité s'occuper du logement social mais nous passons outre parce que nous avons compris l'urgence climatique. Il s'agit d'ailleurs de choses que nous avons regardées ensemble, Madame IBLED, dans la mission Paris à 50°. Nous avons donc tous les chiffres. Il ne s'agit donc pas d'être politique là-dessus. Vous appellez à des gestes et à des faits. J'appelle effectivement à ce que l'État ne se désengage pas et comme vous êtes maintenant à l'Assemblée, j'espère que vous pourrez faire pression sur le gouvernement – s'il reste – pour que les budgets si nécessaires sur ce sujet soient augmentés, que les politiques soient plus lisibles et que les dispositifs soient réellement mis en place et ne fassent pas semblant. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. La parole est à la rapporteure pour le 371 et le 372 ou les deux en même temps.

**Madame CEYRAC :** Merci, Monsieur le Maire. Je rapporterai donc sur la DLH 371, la rénovation des logements sociaux, et je parlerai de ce rapport et pas d'autres choses. Pour atteindre des objectifs du Plan climat, la Ville soutient une politique de rénovation des logements sociaux pour améliorer les performances énergétiques aux côtés des bailleurs sociaux, et plus particulièrement des trois bailleurs de la Ville, afin de baisser de 35 % la consommation énergétique d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2050 en réalisant 5 000 rénovations par an. La Ville annonce un engagement de 829 millions de subventions pour la rénovation de plus de 70 000 logements sur les 4 milliards consacrés et financés par les bailleurs. Pour atteindre ces objectifs et améliorer la qualité de vie des habitants (l'habitabilité hiver comme été, baisse des charges etc.), les bailleurs entreprennent des travaux de rénovation, de création d'îlots de fraîcheur (volets, stores, meilleure gestion des eaux, végétalisation) et d'amélioration de la qualité des services (sécurisation des locaux collectifs, locaux vélos, etc.). Dans le 15<sup>ème</sup>, en 2024, sur le parc de 26 183 logements sociaux, il y a eu 9 opérations de rénovation seules ou couplées du parc existant qui ont été votées, soit 433 logements concernés par une subvention de la Ville de 8 395 866 €, deux opérations de qualité de service seules financées, soit 118 logements pour 323 351 € et cinq îlots de fraîcheur financés

concernant 415 logements, soit 252 m<sup>2</sup> de végétalisation pour 487 682 €. Ce sont beaucoup de chiffres mais lorsque l'on donne de grands chiffres généraux sur l'ensemble de Paris et que l'on se réfère à l'arrondissement, nous nous rendons compte que ce n'est pas tout à fait la même dimension. Sur les 222 000 logements sociaux de Paris, seuls 9 000 ont été rénovés en 10 ans soit à peine 3 % du parc.

L'action de la Mairie du 15<sup>ème</sup>: comme vous l'avez rappelé, de nombreuses réunions publiques ont été réalisées en 2023, 2024, 2025, dont la dernière était consacrée spécifiquement à la gestion du mode de chauffage des immeubles. Ces réunions ont été extrêmement suivies et intéressées. La Mairie suit également avec beaucoup d'attention les opérations de rénovation énergétique menées sur son territoire, comme le groupe des Frères-Voisin, un ensemble de 800 logements qui va faire l'objet d'une importante opération de réhabilitation thermique de près de 80 millions d'euros avec un démarrage prévu en 2028 et une livraison en 2031. Pour les gens qui habitent dans ces logements, vous imaginez que 2028 et 2031, c'est vraiment loin – très, très loin ; très, très long – et pendant ce temps-là, ils souffrent. L'ensemble immobilier situé avenue de la porte Brancion, 280 logements construits en 1955, va aussi bénéficier d'une transformation approfondie dans le cadre du projet d'écoquartier Bartholomé avec une subvention de la Ville de plus de 6,5 millions pour une livraison à l'horizon 2029 ; je dis bien horizon parce qu'il faut encore y arriver.

Vous voyez, il y a un énorme décalage tout de même entre les annonces et la réalité. Le rythme est insuffisant pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan climat. Nous pouvons dire aussi qu'il y a tout de même beaucoup d'affichage mais que les adaptations énergétiques tardent à se réaliser. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Il s'agit d'une communication, donc il n'y a pas de vote pour la 371. Vous avez maintenant la parole pour la 372.

**Madame CEYRAC :** Merci, Monsieur le Maire. Je vais être très rapide. La Ville a lancé en 2016 sous le nom Éco-rénovons Paris et renforcé en 2022 Éco-rénovons +, un plan sur la mandature pour permettre une transition environnementale, énergétique du parc résidentiel privé parisien. Pour cela, un accompagnement gratuit est proposé par une assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par Solihia ou Urbanis et des aides financières collectives dès que 15 % de gains énergétiques sont obtenus qui viennent en complément d'aides nationales. L'objectif est de 22 500 logements pour la mandature de réduction des passoires thermiques et l'amélioration des logements pour un meilleur confort d'été (végétalisation des toitures, création d'îlots de fraîcheur, récupération des eaux de pluie été comme hiver) et l'empreinte environnementale (installation ou amélioration des systèmes de chauffage). Sur inscription à la plate-forme CoachCopro, un service gratuit met à disposition et accompagne toutes les démarches à faire pour les futurs projets. La Ville de Paris compte 47 000 copropriétés mais à peine 10 000 ont rejoint à ce jour la plate-forme et en 8 ans, 300 copropriétés auraient effectivement mené à terme une rénovation énergétique complète, ce qui est marginal au regard du Plan climat et ce malgré une communication importante à laquelle la Mairie du 15<sup>ème</sup> s'est associée depuis 2023.

Le 15<sup>ème</sup> avec ses 3 986 copropriétés a un très fort potentiel de rénovation énergétique : 94 copropriétés se chauffent encore au fioul, 73 % des immeubles ont été construits avant 1939 et des travaux de rénovation permettraient des réductions considérables de leur consommation énergétique sans oublier les plus de 50 000 stationnements en copropriété dont 58 % à fort potentiel pour la recharge des véhicules électriques. La création du service

public de la rénovation et de l'habitat, animé par l'Agence parisienne pour le climat, doit agir auprès des copropriétaires des logements les moins performants. Mais les freins sont nombreux. Il est très difficile dans une copropriété d'obtenir un consensus et une décision à la majorité qualifiée de l'assemblée générale. Cela est souvent dû à une hétérogénéité des copropriétaires. Les coûts par logement, entre 12 000 et 40 000 €, constituent un frein majeur en raison de l'incertitude sur le coût final. D'autant plus que les aides financières ne sont versées que plusieurs mois après la fin des travaux. Freins techniques également liés aux difficultés du bâti où la rénovation ne peut être faite par l'extérieur pour des raisons de façades patrimoniales à contrainte ABF. Enfin dossier administratif très conséquent – très, très conséquent – qui demande une acceptation et une mobilisation considérable du syndic et du conseil syndical et évidemment des copropriétaires. Enfin, l'explosion de la demande amène une tension sur le marché et particulièrement sur les diagnostics énergétiques de qualité variable pour le moins. Si l'objectif de la rénovation énergétique généralisée est évidemment louable et indispensable, l'impact de ce dispositif reste cependant limité et socialement inéquitable.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci. Vous avez eu raison de rappeler l'impératif de rénovation énergétique qui n'est pas seulement un enjeu climatique mais aussi un enjeu de confiance et de qualité du parc social et de rappeler que nous sommes extrêmement favorables à une concentration plus importante de moyens publics sur la rénovation du parc existant, qu'ils viennent de l'État ou de la Ville qui devrait peut-être aussi construire dans de meilleures conditions, c'est-à-dire moins, mais davantage entretenir ses logements et en rénover davantage pour améliorer les conditions climatiques. Un dernier point : je pense que la Ville pourrait aussi faire en sorte que le rôle des Maires d'arrondissement soit renforcé – je pense que cela pourrait être un acte 3 ou 4 de la territorialisation – puisque, aujourd'hui, nous ne sommes pas du tout consultés sur le choix des opérations de rénovation qui ont lieu dans l'arrondissement. Je souligne que c'est pourtant un sujet de grand intérêt pour nos concitoyens car lorsque nous avons organisé des réunions avec l'Agence du climat et l'État, ici même, il y a eu des centaines et des centaines de propriétaires et copropriétaires et syndics d'immeubles qui sont venus pour s'informer. C'est donc un besoin vraiment important qu'il faut essayer de faire progresser.

Merci en tout cas pour ces interventions. Il s'agit d'une communication. Il n'y a donc pas de vote non plus.

**12. 2025 DVD 40 – Requalification de la rue Louis Vicat (15<sup>e</sup>) – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier avec GPSO et convention de versement d'une subvention du FIM avec la MGP**

**13. 2025 DVD 123 – Dalle Beaugrenelle 15<sup>e</sup> (Front de Seine) – Convention de compensation de charges d'ouverture au public avec la PariSeine SEM pour la période 2026-2030**

**Monsieur le Maire :** Monsieur CANAL.

**Monsieur CANAL :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, la dalle Beaugrenelle est au cœur des préoccupations de cette municipalité de très longue date. Dès le début de sa mandature en 2008, le Maire a été très investi sur le sujet, notamment sur la rénovation du site Beaugrenelle. En l'espèce, nous ne pouvons qu'afficher

notre satisfaction sur cette délibération qui consiste finalement à proroger une convention préexistante qui permet à la Ville de Paris de pouvoir intervenir sur du fonctionnement en quelque sorte, en tout cas sur du transit de piétons, sur de l'implantation de végétalisations sur la dalle Beaugrenelle qui, je le rappelle ici, fait 5 ha et dessert 20 tours de tertiaire et de résidentiel ; il s'agit de la plus grande structuration de dalles à Paris. Nous nous faisons forts ici depuis ces dernières mandatures d'essayer de rénover correctement ce site. Cela a commencé par le budget participatif pour la sous-dalle et cela a continué ensuite par l'investissement que la Ville fait avec la Mairie d'arrondissement et surtout notamment par cette convention qui permet à la fois de corriger la surminéralisation par une plus grande végétalisation, les cheminements des accès piétons à l'intérieur de la dalle mais aussi – il faut bien le reconnaître – les accès un petit peu méandreux que nous avons déplorés et qui ont parfois servi de lieux à des activités particulièrement délictuelles. Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que nous satisfaire de cette orientation. Je suis évidemment preneur d'informations complémentaires de la part de l'adjoint du quartier sur cette rénovation.

**Monsieur le Maire :** Monsieur SAMAMA a aussi demandé la parole.

**Monsieur SAMAMA :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je regrette malgré tout profondément qu'à aucun moment dans cette délibération on ne parle de ce qui est la priorité absolue des habitants, c'est-à-dire la sécurité. Nous ne parlons pas d'un simple espace public mais d'un site en hauteur, enclavé – mon collègue Grégory CANAL l'a rappelé – parcouru de recoins où l'on peut se sentir isolé malgré la densité humaine. Nous parlons d'un lieu où les tensions, les intimidations, les nuisances, les regroupements nocturnes, les intrusions et les déambulations sont devenus une réalité quotidienne pour les habitants. Je rappelle que nous disposons désormais d'un audit de sécurité commandé par la SEM elle-même qui date de janvier 2024 qui dresse un diagnostic très clair de la problématique de sécurisation de la dalle : présence récurrente de groupes de jeunes adoptant des comportements intimidants, déambulations régulières de personnes alcoolisées dans les passages couverts, graffitis, appropriation territoriale dans les zones peu éclairées avec des solutions précises que je vous livre et que nous soutenons à 200 % : des rondes en binôme plutôt qu'individuelles pour les gardiens, des horaires aléatoires pour éviter les repères, l'asservissement des agents de sécurité pour qu'ils puissent réellement intervenir et dresser des contraventions, le renforcement de l'éclairage dans les zones aveugles, de nouvelles caméras de vidéoprotection et enfin des brigades cynophiles – des maîtres-chiens – rendues possibles sous réserve d'une autorisation du préfet que nous demandons et que nous appelons de nos vœux. Nous demandons donc l'ouverture immédiate d'une démarche auprès du Préfet de police pour autoriser ces rondes cynophiles, la mise en œuvre de rondes en binôme, asservissement des agents, le renforcement de l'éclairage. Ce soir, nous ne nous opposons pas à l'entretien de la dalle – il s'agit d'une chose qui va dans le bon sens – mais nous refusons que l'on continue à financer cette structure sans protéger les habitants qui y vivent. Il est temps que la Ville de Paris reconnaissse clairement et publiquement que la sécurisation sur cette dalle n'est pas un sujet secondaire mais un impératif. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. J'ai d'ailleurs rappelé ces prescriptions ce matin en troisième commission du Conseil de Paris à l'adjoint à la Maire de Paris chargé de la sécurité, Monsieur NORDMAN, puisque ce dossier était à l'ordre du jour et le sera au prochain Conseil de Paris. Je vais donc passer la parole à Monsieur SEMELLE qui est le rapporteur. Pardon, Madame BOSCHERON. À vous la parole.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. Avec tout ce que je viens d'entendre sur les questions de sécurité, j'ai l'impression que mon collègue a un petit train de retard parce que, justement, je suis d'accord avec Monsieur CANAL, il s'agit effectivement d'une bonne délibération...

*Exclamations d'élus.*

**Madame BOSCHERON :** Cela peut arriver tout de même. En tout cas, sur la sécurité, il y a eu des efforts qui ont été faits, des concertations. Nous avons vu que le poste de sécurité a été rénové ou en tout cas agrandi. Nous avons plus de caméras. Je ne suis pas une férue des caméras, mais en tout cas il y a eu des caméras supplémentaires qui ont été installées. J'habite le trottoir d'en face de la dalle Beaugrenelle. Franchement, vous dites cela aux habitants. Effectivement, nous sortons tous avec un gilet pare-balles et d'ailleurs nous ne sortons plus. Vous mettez vraiment un sentiment d'insécurité puissance 1 000 alors que ce n'est pas le cas. C'est faux. Qu'il y ait effectivement des jeunes qui, par exemple...

*Propos hors micro de Monsieur SAMAMA.*

**Madame BOSCHERON :** Eh, je ne vous coupe pas la parole quand vous parlez.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Anthony SAMAMA, s'il vous plaît, vous laissez la parole à Madame BOSCHERON. Vous n'intervenez pas hors micro.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. La dernière modification en date, à la demande d'ailleurs de Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, a été de supprimer les bancs parce qu'il y avait des jeunes qui y restaient, qui faisaient du bruit ainsi que d'enlever les ombrières. Cela a été accepté. À la place, il y aura de la végétalisation. Comme quoi, y compris sur ces questions, je pense que tout le monde est concerné. Tout le monde a envie que cela se passe bien, y compris toutes les rénovations et toutes les végétalisations qui ont été faites sur lesquelles nous continuons à réfléchir. C'est pour le bien du quartier et je n'ai pas le sentiment que dans les conseils de quartier, auxquels je participe tout de même pas mal, il y ait vraiment une levée de boucliers disant qu'il s'agit d'un espace impraticable où il y a tout le temps du bruit, où il y a des bandes. Franchement, je vais peut-être mettre une caméra chez moi pour filmer...

**Monsieur le Maire :** Vous pouvez vous acheminer vers votre conclusion, Madame BOSCHERON.

**Madame BOSCHERON :** Je vous remercie. J'ai fini.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. La parole est à Monsieur SEMELLE, rapporteur.

**Monsieur SEMELLE :** Monsieur le Maire, chers collègues, la convention dont nous discutons ce soir vise donc à compenser les charges liées à l'ouverture au public de la dalle Beaugrenelle, notamment l'entretien des cheminements piétons, des espaces plantés et du mobilier urbain. Comme le disait Monsieur CANAL en ouverture, elle prolonge un partenariat existant entre la Ville de Paris et la SEM pour une nouvelle période allant de 2026 à 2030 avec une participation financière annuelle de la Ville de l'ordre de 600 000 €.

Aux interventions qui viennent d'être faites, j'ajouterai seulement quelques remarques. La première, très importante je crois, concerne l'information et la concertation avec les habitants sur les finances de PariSeine. Nous avons, en effet, 14 tours d'habitation qui

représentent environ 25 % des contributions financières au fonctionnement de la dalle. Il est donc très important que la présentation des comptes aux habitants soit régulière et transparente, notamment en ce qui concerne les charges d'entretien, les travaux de maintenance programmés et les investissements à venir. Nous appuyons la demande qui a été faite par les habitants lors du dernier conseil de concertation du front de Seine qu'une réunion dédiée aux charges versées par les différentes tours soit organisée très prochainement. La transparence et le dialogue continu avec les habitants, y compris en matière budgétaire, sont une nécessité et nous ne doutons pas que la direction de la SEM répondra à ces attentes. Il faut d'ailleurs saluer les progrès accomplis récemment par la nouvelle direction générale et la nouvelle direction de site, tant sur le terrain que dans ses relations avec la Mairie du 15<sup>ème</sup>.

Ma deuxième remarque concerne les nouveaux aménagements sur la dalle qui viennent d'être évoqués. Sur le front de Seine, nous le savons tous, l'équilibre entre l'occupation de l'espace et la tranquillité des riverains est un exercice très délicat. L'installation récente de nouveaux bancs a pu conduire, en effet, à des regroupements synonymes de bruit surtout en soirée dont des riverains se sont plaints. Il est donc souhaitable que tout nouvel aménagement fasse bien l'objet d'une concertation en amont afin de pouvoir expliquer l'objectif de l'aménagement, l'ajuster si nécessaire et suivre son usage dans le temps.

La troisième et dernière remarque – mais je serai rapide car cela a été évoqué – concerne la tranquillité, première préoccupation tout de même des habitants du front de Seine. Plusieurs actions concrètes, il faut le reconnaître, ont été engagées ces derniers mois avec le soutien de la Mairie du 15<sup>ème</sup>: le déplacement du PC sécurité de la sous-dalle vers la dalle dans un lieu central bien plus adapté à l'accueil du public, le renforcement de la présence des agents de sécurité et des rondiers, notamment en fin d'après-midi et en soirée, et l'adaptation aussi du format des rondes afin qu'elles soient moins prévisibles et mieux ciblées sur les zones sensibles. Nous pensons qu'il faut aller plus loin et nous appelons donc de nos vœux d'abord la signature d'une convention avec la préfecture de police afin que ce PC sécurité accède aussi aux images de la dalle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et pas seulement aux images des parkings – ce changement constituerait un progrès important –, la mise en réseau aussi de l'ensemble des vigiles des tours et du PC sécurité pour améliorer la surveillance et gagner en réactivité et puis la fermeture de nouveaux accès qui posent problème, comme cela sera le cas dans les prochains mois pour les liaisons entre le square Béla-Bartók et la dalle avec un système de portails et d'horaires cohérents avec les usages. Ces mesures répondent à des besoins identifiés par les habitants, notamment dans les conseils de quartier, et produiront sans aucun doute des effets concrets.

En conclusion, je vous appelle à voter cette délibération en réaffirmant l'importance d'une information budgétaire claire vis-à-vis des habitants, d'une concertation systématique sur les aménagements et de la poursuite du travail engagé en matière de sécurité et de coordination opérationnelle. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Il faut rappeler vraiment la nécessité de sécuriser la dalle, comme cela a été dit par plusieurs orateurs. La situation n'est pas catastrophique, évidemment. Il a pu y avoir des améliorations du fait des interventions de l'État – je m'en suis d'ailleurs entretenu encore ce matin avec le cabinet du Préfet de police – et de la Ville aussi, mais malheureusement, contrairement à ce que vous disiez Madame BOSCHERON, je suis bien placé pour savoir qu'il y a eu zéro caméra supplémentaire implantée sur la dalle puisque les seules qui sont implantées sont celles que j'avais demandées et obtenues voilà une bonne

dizaine d'années mais évidemment en nombre insuffisant. Il y a donc encore beaucoup d'efforts à fournir de la part de la SEM et de la Ville.

Je vais donc soumettre cette délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**14. 2025 DEVE 84 – Subvention en nature consistant en 1 050 bouteilles de vin issues des vendanges du Parc Georges Brassens (15<sup>e</sup>) – Convention avec l'association « ACE 15 »**

**Monsieur le Maire :** Voilà quelque chose de sympathique, enfin. Personne ne veut s'exprimer sur notre production locale du Clos des Morillons.

**15. 2025 DAE 117 – Subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions**

**Monsieur le Maire :** La parole est à Madame LEGRAND. Je signale aux techniciens que les micros de la dernière travée à gauche ne fonctionnent pas.

**Madame LEGRAND :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'instabilité politique, les incertitudes budgétaires et la situation économique particulièrement difficile que nous connaissons freinent la consommation des ménages qui reste en berne. Dans ce contexte particulièrement tendu, nos commerçants doivent redoubler d'efforts pour stimuler l'activité économique locale en particulier pendant les fêtes de Noël où ils réalisent jusqu'à 80 % voire plus de leur chiffre d'affaires annuel leur permettant ainsi de maintenir leur activité et leur personnel durant le reste de l'année. À l'heure où nous constatons la désertification des rues commerçantes, et même si cela n'est pas le cas parce que le travail paye dans le 15<sup>ème</sup>, qui peut se féliciter d'un taux de vacance des locaux commerciaux de 9 % contre 11 % pour le reste de Paris ? Les fêtes de Noël restent essentielles et même vitales pour nos commerces et l'installation d'illuminations indispensable. Rappelons que la Ville de Paris place ces installations ainsi que leur financement à la charge de nos associations de commerçants qui doivent, leurs cotisations ne suffisant pas, organiser des animations toute l'année afin de financer ces lumières de Noël. Dans le 15<sup>ème</sup>, nos 22 associations de commerçants organisent pas moins de 130 événements par an (vide-greniers, brocantes, marchés gourmands) afin de récolter les dons nécessaires. C'est donc grâce au dynamisme de nos commerçants qui œuvrent en plus de leurs longues heures de travail déjà nombreuses que nous aurons 12 quartiers illuminés dans le 15<sup>ème</sup> pour le plus grand plaisir des familles. Ne pensez-vous pas que l'on oublie trop souvent de saluer et de remercier l'énorme travail de nos associations de commerçants, essentielles pour garantir la vitalité et la diversité commerciale de nos quartiers et sans lesquelles nous n'aurions pas d'illuminations pour recréer chaque année la magie de Noël chère aux Parisiens ? Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je donne la parole à Monsieur MENUET, rapporteur.

**Monsieur MENUET :** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais d'abord saluer l'intervention de ma collègue Karine LEGRAND qui a parfaitement rappelé les difficultés que rencontrent nos commerçants aujourd'hui. Oui, la période est compliquée : l'économie reste fragile, la consommation hésitante, les charges

lourdes. Malgré tout cela, nos commerçants du 15<sup>ème</sup> tiennent bon. Ils ne se plaignent pas, ils agissent, ils innovent, ils s'organisent, ils se battent et surtout ils continuent à faire vivre nos rues avec passion et générosité. C'est ça, l'esprit du commerce de proximité : de l'énergie, du courage, du cœur. Aujourd'hui, nous comptons 22 associations de commerçants dans notre arrondissement, toutes présidées par des commerçants, des gens de terrain dévoués et passionnés. Parmi elles, près de 12 installent cette année des illuminations de Noël parfois sans même demander de subvention à la Ville. Elles le font parce qu'elles veulent que les rues soient belles, accueillantes, vivantes. Et cela, chers collègues, c'est la preuve d'un engagement exceptionnel.

Alors oui, la Ville augmente un peu ses subventions pour le 15<sup>ème</sup>. Nous passons à 87 000 € cette année contre 80 000 € l'an dernier. C'est un effort que nous saluons mais la Ville ne finance aujourd'hui au maximum que 15 % du coût total voire beaucoup moins pour certaines associations. Le reste, ce sont nos commerçants qui le trouvent en organisant plus de 130 événements dans l'arrondissement. Et quels événements : des vide-greniers, des brocantes, des marchés gourmands, des tournois de pétanque, le 15 à table sur les pelouses de Breteuil ou encore la patinoire du parc André-Citroën organisée avec les commerçants de Balard, sans oublier le partenariat entre les commerçants de la rue du Commerce et le Stade français afin de transmettre les valeurs du rugby aux jeunes générations. Tout cela, c'est du lien, de la convivialité, de la fierté locale. Nos commerçants ne se contentent pas de vendre, ils font vivre le 15<sup>ème</sup>, ils font vivre Paris. Et nous le savons, une rue illuminée, ce n'est pas seulement une belle image, c'est aussi en moyenne 20 % de chiffre d'affaires en plus. Ce sont surtout des sourires, de la joie, des familles qui se retrouvent, des enfants émerveillés. C'est ça, la magie de Noël. C'est ça, le 15<sup>ème</sup>.

Je veux d'ailleurs remercier personnellement les présidents d'associations de commerçants réalisant cette année des illuminations. Je pense à Elie BASSIL, président des commerçants de la Motte-Picquet, Cédric DISMIER, président des commerces rue Saint-Charles, Pierre AUTRET, président des commerçants de l'ACVC, Éric ZANEA, président de la rue du Commerce, Alex BACHA pour Pasteur-Montparnasse, Anne-Laure LACHKAR pour Olivier-de-Serres, Magali HERBRETEAU pour Brancion, Olivier MARX pour la rue de Vouillé, Michel CRACA pour Breteuil, Bernard VANDENDRIS pour les commerçants Cambronne-Lecourbe et Jean LAFARGUE pour Lourmel-Grenelle. Grâce à eux et leurs équipes, 10 quartiers du 15<sup>ème</sup> seront illuminés cette année et nous pouvons en être fiers. Je me réjouis aussi du grand retour de la patinoire en glace sur le parvis de la mairie du 15<sup>ème</sup> inaugurée le samedi 13 décembre prochain avec un spectacle sur glace ; un moment de fête, de partage, de convivialité comme nous les aimons. Dans les prochaines semaines, avec le maire et nos collègues, nous irons inaugurer les illuminations de Noël pour remercier sur le terrain ces associations formidables parce que c'est notre rôle mais aussi notre plaisir d'être à leurs côtés, de leur dire merci simplement, sincèrement. Alors oui, nous, nous continuerons ici dans le 15<sup>ème</sup> à soutenir nos commerçants, à travailler main dans la main avec eux. Nous avons hâte de voir demain une politique parisienne qui leur redonne toute la place qu'ils méritent.

Merci à eux. Merci à vous. Je vous invite à voter favorablement cette délibération. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur l'adjoint pour cette déclaration d'amour aux associations de commerçants que nous partageons tous, bien sûr. Je vais soumettre cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

## **16. 2025 DAE 170 – Clôture des opérations Vital'Quartier**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de la rue Castagnary.

## **17. Communication sur l'activité des Conseils de quartier**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit du bilan annuel qui est présenté, comme il est d'usage, à notre Conseil par Monsieur LUINAUD, adjoint compétent.

**Monsieur LUINAUD :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la fin de la mandature approchant, nous avons souhaité faire de cet ultime bilan d'activité des conseils de quartier un panorama des différentes actions menées tout au long de la mandature 2020–2026. Comme vous le savez, nous avons toujours fait des conseils de quartier des piliers majeurs de la vie démocratique locale du 15<sup>ème</sup> en prenant toujours soin d'informer, de consulter et même d'associer les riverains à la vie de l'arrondissement. Nous l'avons fait d'ailleurs en dépit parfois des circonstances puisqu'il a fallu adapter notre logistique en début de mandature suite à la pandémie du Covid, relocalisant les sessions de conseils de quartier en mairie du 15<sup>ème</sup>, dans cette même salle où nous siégeons ce soir, voire parfois en distanciel mais toujours dans un souci de continuité qui était d'ailleurs peut-être plus que jamais essentielle dans cette période particulière. Il s'agit d'une continuité qui a d'ailleurs été possible car nous filmons chaque conseil de quartier pour le rendre disponible en vidéo sur le site Internet de la mairie, mais aussi sur YouTube, ce qui a d'ailleurs été une innovation à l'échelle des arrondissements parisiens. Cette volonté affichée de rendre le plus accessible possible ces réunions de conseils de quartier traduit un attachement plus large que nous avons avec le maire d'en faire de vraies instances de démocratie de proximité. C'est d'ailleurs pour cela que nous les avons mis à contribution tout au long de la mandature au travers des marches exploratoires pour les révisions du PLU, du Plan climat ou encore Embellir votre quartier mais aussi pour consulter les riverains sur les grands projets urbains à l'image de la réunion publique sur le projet de tour Eiffel OnE ou les nombreuses réunions sur le projet urbain Maine-Montparnasse.

Si la mobilisation des conseils de quartier porte ses fruits dans l'ensemble, j'aimerais cependant vous alerter sur le risque d'un découragement démocratique face au peu de place qui est fait par la Mairie centrale aux retours des riverains. Dans le 15<sup>ème</sup>, nous avons systématiquement joué le jeu de la Mairie de Paris, souvent même au-delà des attendus de la concertation en allant systématiquement au contact des habitants. La sincérité de notre démarche a, par exemple, permis d'arbitrer en la défaveur de la piétonnisation de la rue Carcel où près de 80 % des habitants de cette dernière se sont mobilisés en conseil de quartier pour exprimer leur opposition. Malheureusement, je dois dire que les conseillers de quartier peinent souvent à percevoir le même degré de sincérité de la part de la Ville au sujet, par exemple, des grandes concertations dont nous avons parlé et sur lesquelles la Ville essaye toujours de les mobiliser. Rappelons-nous par exemple de l'opération de la rue Linois contre laquelle les conseillers de quartier se sont largement prononcés mais à qui l'adjoint à la Maire de Paris, David BELLIARD, a préféré opposer une fin de non-recevoir et persisté dans son entêtement. C'est de là que vient, je crois, le principal risque de dévitalisation des instances de démocratie de proximité, quand la Ville s'entête à faire de l'affichage de concertation sans se donner derrière les moyens, ni la volonté d'une écoute réelle des habitants et j'ai peur que d'autres menaces se profilent à l'horizon avec les assemblées citoyennes d'arrondissement dont nous parlerons dans quelques instants.

Je ne reviendrai pas plus longtemps, chers collègues, sur le bilan d'activité de nos conseils de quartier. L'ensemble de ces informations est disponible sur ODS au même titre que la liste des opérations d'investissement et des animations locales organisées depuis 2020. Je tenais, en revanche, à profiter de cette occasion pour esquisser quelques chantiers pour redynamiser les conseils de quartier. La prochaine mandature arrivant à grands pas, elle sera sans doute l'occasion d'une réflexion à ce sujet. Je pense, en effet, qu'il existe plusieurs pistes de réflexion sur la place, par exemple, des outils numériques pour pouvoir toucher un public de riverains qui n'est pas toujours disponible ou du moins pas en présentiel sur les plages horaires actuelles. De même qu'il faudra réfléchir à aller chercher des publics nouveaux ; je pense aux jeunes, aux travailleurs ou encore aux primo-arrivants dans l'arrondissement. De la même manière, je crois que le budget d'investissement qui est dévolu aux conseils de quartier est trop limité. Il n'aura pas échappé à qui que ce soit qui lira ce bilan d'activité que nous peinons parfois à déployer ces crédits d'investissement. Il faudra, je pense, que la Ville trouve un moyen d'aller plus vite dans la mise en œuvre des projets quand ils sont décidés par les conseils, tout en ouvrant l'éventail des projets finançables de même que la taille des enveloppes disponibles puisque, à ce jour, le budget d'investissement d'un conseil de quartier permet à peine de financer la plantation d'un arbre en pleine terre. Malheureusement, tout cela ne dépend pas que de nous et nous avons besoin de l'appui de la Mairie de Paris et il va nous falloir davantage de moyens. Je le dis franchement à ma collègue Isabelle ROY parce que nous en avons plusieurs fois parlé dans ce Conseil : il nous manque aujourd'hui dans les arrondissements des moyens techniques voire budgétaires pour faire un certain nombre d'adaptations des conseils de quartier.

Voilà donc, mes chers collègues, quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance pour faire le bilan d'activité des conseils de quartier sous cette mandature. Nous n'avons bien évidemment pas tout couvert mais je laisse mes collègues adjoints de quartier compléter autant que de besoin. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, cher collègue, pour cette communication. Madame ROY prend la parole.

**Madame ROY :** Merci, Monsieur le Maire. Déjà merci de nous avoir communiqué ce rapport que, cette fois-ci, nous avons bien reçu en amont de notre conseil d'arrondissement et qui est très complet. Il est toujours intéressant d'avoir ces débats sur la démocratie locale dans cette enceinte du Conseil d'arrondissement. Je crois que c'est l'occasion de rappeler plusieurs choses. Je ne partage pas tout ce qui a été dit. Je voudrais rappeler que notre groupe des élus de gauche a déposé depuis 2008 plus d'une vingtaine voire une trentaine de vœux sur ce sujet pour faire progresser la démocratie locale dans le 15<sup>ème</sup>, pour améliorer le fonctionnement des conseils de quartier. Des vœux qui ont eu plus ou moins de succès en termes d'adoption. En cherchant dans mes archives, j'ai retrouvé qu'en 2009, notre Conseil, sur notre initiative, a adopté justement un vœu qui était relatif à la publication du bilan financier des conseils de quartier, ce qui est maintenant le cas depuis plusieurs années et que dès 2008, nous avions demandé que les conseils de quartier soient présidés par les habitants et pas par les élus. Il a donc fallu 10 ans pour y arriver. Nous sommes assez fiers d'avoir réussi à ce que cette idée ait finalement été adoptée et mise en œuvre dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. Nous avons d'autres pistes d'amélioration ; puisque Mathieu LUINAUD en a évoqué certaines, j'en évoque d'autres. À partir du moment où les conseils de quartier sont présidés par des habitants, il faudrait aller jusqu'au bout de cette logique. Je pense qu'il faudrait que les élus ne votent pas ni pour le budget d'investissement, ni pour l'élection du président des habitants, ni sur les ordres du jour, d'ailleurs.

Pour en revenir au rapport présenté, vous dites que le public se déplace nombreux. Je partage deux choses que vous avez dites. Je pense effectivement qu'il faut mobiliser beaucoup plus les outils numériques, parce que je ne me satisfais justement pas de la fréquentation des conseils de quartier. Je trouve qu'il n'y a pas suffisamment de monde qui y vient. Cela dépend des sujets, OK, mais il n'y a pas suffisamment de monde et ce n'est pas suffisamment représentatif. Il n'y a pas suffisamment de jeunes qui viennent dans ces conseils de quartier. Il faut donc que nous arrivions à les rendre plus attractifs et cela passe aussi par la mobilisation des outils numériques. De plus, quand vous parlez d'objectifs dans l'introduction de ce rapport, vous parlez de dialogue, que les personnes sont là pour signaler des désagréments, que ces réunions ont pour but de l'information. Certes, il y a du dialogue, il y a du signal, il y a de l'information, mais je pense que cela est assez insuffisant parce que je trouve que, par moments, c'est encore trop descendant, notamment sur la forme des conseils de quartier. Il y a parfois des tunnels d'interventions qui durent plus d'une heure avant que l'on puisse donner la parole au public. Je trouve que cela n'est pas normal et c'est là où je trouve qu'il y a du découragement démocratique, c'est lorsque nous avons ce type de fonctionnement. Ce n'est pas le cas tout le temps dans tous les conseils de quartier, mais c'est le cas par moments, ce qui fait que les habitants ont l'impression de pas toujours être écoutés et cela peut les décourager. Et puis je pense qu'il faut vraiment renouveler ces instances de démocratie locale dans le 15<sup>ème</sup> parce que je reste convaincue que c'est un véritable enrichissement de notre travail d'élu et que cela instaure une relation entre élus et habitants fondée sur la coconstruction et sur la confiance.

J'ai parlé de communication. Je crois qu'il faut aussi revoir l'organisation, le déroulé des réunions publiques, être innovants sur leur format. Dans le 18<sup>ème</sup>, par exemple, dans leur charte du conseil de quartier, ils vont récolter la parole des habitants pour organiser les ordres du jour. Je trouve que c'est intéressant. Dans le fonctionnement du conseil de quartier, il faut donner plus d'autonomie, plus de pouvoir d'initiative aux conseillers de quartier. Je vois que dans le conseil de quartier 14<sup>ème</sup> Pernety, ils font énormément d'animations culturelles, des ciné-clubs et je trouve qu'en donnant comme cela, de l'initiative, de l'autonomie, c'est là où nous retrouvons de la vitalité démocratique et c'est là où je ne partage pas votre constat parce que la vitalité démocratique, c'est aussi fournir de l'autonomie, donner du pouvoir d'initiative et faire confiance aux habitantes et aux habitants. Pareil, par exemple à Paris centre, ils confient comme objectif en conseil de quartier de travailler sur des projets au bénéfice du quartier. Je trouve que là aussi c'est intéressant. Il y a aussi une chose que je pense que nous devrions faire dans le 15<sup>ème</sup>, ce sont des réunions interconseillers de quartier pourquoi pas une fois par an pour un retour d'expérience et partage de bonnes pratiques de tous les conseils de quartier. Parfois nous le faisons sur des ordres du jour commun mais cela n'est pas fait systématiquement. Faisons aussi de gros projets avec les habitants. Nous le faisons au niveau des conseils de quartier mais pas forcément avec les habitants. Essayons aussi de faire des actions de mobilisation de communication qui puissent être confiées à nos conseillers de quartier.

J'en ai terminé. J'en aurais encore beaucoup d'autres à dire mais je vais m'en arrêter là. J'ai tout de même une question à poser sur le budget d'investissement. Tel que je l'ai vu dans le rapport, il n'y a pas toujours des budgets chaque année. Est-ce que c'est parce que l'on regroupe certains budgets parce que l'on optimise et que l'on n'en fait qu'un seul sur deux ans, par exemple ? Je voudrais juste avoir quelques explications concernant la raison pour laquelle sur certains conseils de quartier ce n'est pas toujours par année. J'imagine que vous regroupez par année certains projets ; je ne sais pas, ou alors cela retombe dans le pot commun du budget global. Merci.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Oui, les crédits sont reportables d'une année sur l'autre mais il nous arrive de mobiliser les deux années pour financer un projet plus important, effectivement. Dans ce que vous avez dit, il y a un certain nombre de choses qui sont réalisées d'ailleurs mais je ne vais pas refaire le débat et je vais passer la parole à Monsieur SEMELLE.

**Monsieur SEMELLE :** Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite pour ma part souligner la vitalité des conseils de quartier et l'engagement remarquable des 240 conseillers du 15<sup>ème</sup>, dont l'implication bénévole va bien au-delà des 30 réunions publiques annuelles. Je pense qu'il est important de le souligner. Les réunions publiques ne sont vraiment que l'aspect le plus visible de l'activité des conseillers de quartier qui vivent toute l'année de différentes manières. Beaucoup participent aux réunions préparatoires, organisent les fêtes de quartier, réfléchissent à des projets pour le budget participatif, acceptent aussi d'être référents sur des sujets comme la propreté ou la sécurité, participent également à des marches exploratoires ou à des visites de chantier. Dans mon conseil de quartier Emeriau/Zola, nous avons ainsi deux visites de chantier cette semaine. Certains sont les représentants des conseils dans d'autres instances comme le comité du bruit de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, le comité associant Haropa Port de Paris et les riverains du front de Seine et nous pourrions multiplier les exemples. Un exemple plus détaillé toutefois pour le conseil de quartier Dupleix/la Motte-Picquet. Une commission voirie a été mise en place depuis deux ans sous l'égide de son président. Une dizaine de tournées a été réalisée dans l'ensemble du quartier en 2024–2025 afin de relever les problèmes de voirie ou de tenue des chantiers. Il s'agit de recensements précis transmis à la DVD qui ont contribué à l'amélioration effective des réparations de voirie et souvent à la sécurité des déplacements des habitants en signalant diverses anomalies.

Nos conseils de quartier sont donc vivants. Ils travaillent, ils se réunissent, ils débattent, ils prennent des initiatives, ils sont sur le terrain. Ils utilisent les moyens financiers qui leur sont alloués. Les fêtes de quartier sont un exemple visible de cela, financées sur le budget de fonctionnement. Elles rencontrent d'ailleurs souvent un grand succès et celui-ci doit beaucoup à la participation bénévole des conseillers de quartier.

Concernant les budgets d'investissement évoqués à l'instant par Madame ROY, chaque conseil de quartier s'efforce de les utiliser au mieux comme en témoigne le bilan présenté ce soir et chaque adjoint de quartier y veille personnellement afin que les projets soient non seulement réalisables mais aussi porteurs d'améliorations concrètes. Cependant, comme nous l'avions déjà souligné l'an dernier, les obstacles administratifs demeurent. Ils ralentissent ou bloquent la mise en œuvre de projets parfois pendant des mois. Je le dis très clairement, rien n'a vraiment changé depuis mon intervention précédente sur ce même sujet il y a presque un an. Les conseils de quartier se heurtent à des délais déraisonnables, à des validations successives imprécises, à des circuits administratifs qui manquent de lisibilité. Le cas des panneaux d'information sur l'île aux Cygnes, que j'avais déjà évoqué, qui avaient nécessité plus de huit mois d'échanges et de relances d'un service à l'autre avant que nous parvenions finalement à les faire installer, n'était pas un exemple isolé. Ce type de situation se répète et je crois que le décalage entre l'énergie citoyenne et l'inertie administrative crée parfois du découragement. Sur ce sujet, il est temps aussi que la Mairie de Paris prenne ses responsabilités car la démocratie participative n'a de sens que si ceux qui s'engagent voient des effets de leur action. Le budget d'investissement des conseils de quartier en est un exemple, comme sans doute le budget participatif lui-même. Nous avons vraiment besoin d'un effort de simplification pour fluidifier et finalement permettre la

réalisation dans des délais maîtrisés des projets qui ont été votés sans devoir franchir une succession d'obstacles inutiles. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci de ces précisions importantes. La parole est à Madame Ségolène FOUCHÉ.

**Madame FOUCHÉ :** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais à revenir ce soir sur les actions mises en place par les conseils de quartier au quotidien et bien sûr avec mes collègues adjoints de quartier rendre hommage aux conseillers de quartier qui œuvrent bénévolement et avec une grande générosité au service des habitants du 15<sup>ème</sup>. L'engagement des conseillers de quartier est essentiel. Ils constituent le lien direct entre les habitants et les institutions locales et permettent de faire vivre la démocratie de proximité. Les conseils de quartier, ce sont bien sûr des réunions préparatoires et publiques sur les sujets qui intéressent les habitants, mais c'est aussi un engagement sur le terrain tout au long de l'année. Cet engagement se traduit notamment par des marches exploratoires en amont des réunions publiques. La dernière en date dans le secteur de la porte de Versailles portait sur les besoins concrets des habitants en termes de voirie, de propreté mais aussi sur les équipements sportifs de proximité. Une proposition a été transmise aux services de la Ville afin d'étudier la possibilité d'installer des agrès sportifs sur la petite ceinture. Comme le mentionnait mon collègue Jacques-Henri SEMELLE, les conseils de quartier sont également impliqués dans des groupes de travail qui sont de facto interconseils de quartier avec notamment la désignation d'un référent au comité bruit, ainsi que d'un référent au comité sur la mobilité et un lien direct créé avec le référent police municipale du quartier. Les conseils de quartier, ce sont aussi la vitalité du quartier avec les fêtes de quartier. Dernièrement, nous avons également mis l'accent sur la communication autour de ces instances. Les conseils de quartier sont désormais annoncés sur le site de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, dans la newsletter, dans le Paris 15 et sur les réseaux sociaux. Les conseils de quartier sont également filmés et disponibles sur le site Internet de la Mairie du 15<sup>ème</sup>. Dernière nouveauté en date, les documents annonçant les conseils de quartier sont désormais directement distribués par voie postale aux conseillers de quartier qui n'ont plus besoin de venir les chercher en mairie. Cette évolution contribue à renforcer la visibilité des conseils de quartier, véritables relais de la démocratie locale au plus près des habitants. Je tiens donc à adresser aux conseillers de quartier nos remerciements pour leur engagement. Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Merci de votre intervention. Y a-t-il d'autres orateurs qui souhaitent prendre la parole ? Est-ce que Monsieur LUINAUD veut répondre aux orateurs à nouveau ou non ? Merci. Il s'agissait donc d'une communication. Il n'y a pas de vote. Merci de vos interventions.

Nous avons maintenant une délibération et un vœu rattaché.

**18. 2025 DDCT 177 – Assemblées citoyennes d'arrondissement**

**19. V152025033 – Vœu rattaché à la délibération 2025 DDCT 177, présenté par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Mathieu LUINAUD et les élus de la majorité du 15<sup>e</sup>, relatif à la refonte de la démocratie de proximité et à la rationalisation des instances participatives**

**Monsieur le Maire :** Monsieur CANAL.

**Monsieur CANAL :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, délibération qui a vocation à créer dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement une assemblée citoyenne d'arrondissement comme il existe une assemblée citoyenne municipale. Tout cela est bien joli sur le papier – d'ailleurs, nous ne comprenons pas trop les missions qui sont un petit peu vaseuses, il faut tout de même bien le souligner ici –, mais ce qui nous surprend beaucoup, c'est que l'on va encore rajouter au niveau de l'arrondissement une nouvelle strate d'instance participative qui va maintenant s'ajouter à la longue liste de toutes celles que nous connaissons, que la Ville de Paris adore mettre en avant : le conseil des enfants, le conseil des seniors, le conseil des adultes, le conseil des Européens, le conseil de la nuit, le conseil des générations futures et j'en passe en veux-tu en voilà. Le problème, c'est que tout cela n'a qu'une seule conséquence pratique, c'est la dévitalisation de la démocratie participative. Ce n'est pas parce que vous multipliez les instances de démocratie participative qu'elles ont plus de valeur.

Et je voudrais dire à Madame ROY qu'il y a des choses beaucoup plus simples pour revitaliser la démocratie participative. C'est tout d'abord peut-être faire une petite poussée financière sur le fonctionnement et l'investissement des budgets participatifs, mais évidemment depuis 2007, cela n'a pas du tout bougé comme je l'ai dit tout à l'heure, voire cela a régressé si on prend l'inflation en compte. Et puis peut-être aussi – deuxième élément pour redynamiser les conseils de quartier –, ce serait tout simplement aussi d'écouter vraiment ce que disent les habitants qui participent aux conseils de quartier, surtout quand ils ne sont pas d'accord. Pour donner du souffle à la démocratie participative, il faut simplement respecter l'opinion publique telle qu'elle s'y manifeste. Mais, évidemment, la Ville de Paris est beaucoup plus apte à informer les conseils de quartier qu'à les écouter ou à les concerter. Nous n'avons pas la même définition du vocable coconstruction.

Donc une instance qui va se rajouter avec une autre qui ne va donc faire qu'enjamber la seule du reste qui est reconnue par tous les Parisiens qui est celle des conseils de quartier. Mais, Madame ROY, je le note ici, a, elle aussi, trouvé une nouvelle initiative, un nouveau conseil qui se rajoutera, des conseils interarrondissements où bientôt nous ferons la somme de tous les conseils de quartier de la rive gauche puis de la rive droite et puis comme cela, on aura plein de gadgets, trois personnes avec huit casquettes sur la tête. C'est absolument n'importe quoi et grotesque. Il faut redynamiser les conseils de quartier qui doivent être l'écrin de la démocratie participative. Mathieu LUINAUD nous a indiqué tout à l'heure un nombre de propositions qui sont现实istes et raisonnables. J'observe d'ailleurs ici qu'aucun conseil de quartier ne fonctionne de la même manière entre les arrondissements mais que je pense que le nôtre est de très, très loin l'un de nos modèles. En tout cas, je ne peux être que circonspect face à cette nouvelle initiative. J'aurais préféré comme nous l'avons dit tout au long des débats que tous nos efforts soient concentrés sur le conseil de quartier pour redynamiser la démocratie participative mais pour cela il eut fallu avoir une vraie adjointe à la Mairie de Paris en charge de la démocratie participative.

Applaudissements.

**Monsieur le Maire :** Merci de cette intervention. Qui souhaite prendre la parole ? Est-ce qu'il y a d'autres orateurs, sinon je passe la parole à Monsieur LUINAUD, rapporteur.

**Monsieur LUINAUD :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il est vrai qu'il manquait sans doute à l'exécutif parisien et à Madame TORANIAN une dernière case à cocher dans le bingo de la démocratie participative et il est vrai que le temps presse pour finir la grille avant de céder sa place à une équipe qui sera vraiment soucieuse d'être à l'écoute des Parisiens,

quand bien même cette mandature a vu fleurir les assemblées en tous genres tout en laissant croupir celles qui précédait ; mon collègue Grégory CANAL a pris la peine de citer quelques exemples. Je rajouterais le conseil parisien de la musique qui est porté disparu des communications de la Ville depuis 2018 ou encore, cela a été dit, le conseil des générations futures aux abonnés absents depuis 2022. Que penser aussi du conseil parisien des associations dont une des propositions les plus puissantes – tenez-vous bien – est la création d'un carnet de l'engagement pour faire tamponner sa participation à la vie associative ? La dernière en date de ces créations est l'assemblée citoyenne de Paris qui, sous couvert d'être une instance participative, n'en est pas moins pilotée par l'exécutif qui ne manque pas d'y envoyer autant que possible des adjoints à la Maire de Paris pour orienter ses travaux. Je n'invente rien, il s'agit du témoignage direct que m'ont confié certains participants qui sont sortis assez consternés par ce simulacre d'indépendance, je dois le dire.

Toutes ces chimères participatives, pour quoi faire, me direz-vous ? Eh bien, pas grand-chose, mes chers collègues. Pas grand-chose parce que, en fait, les occasions où la Mairie centrale prend en compte les retours des riverains sont trop rares, encore moins comme cela a été dit quand ils ne vont pas dans son sens et nous l'avons rappelé tout à l'heure au sujet des contributions des conseillers de quartier. La vérité, mes chers collègues, c'est que la gauche veut dissoudre toujours plus la démocratie représentative, celle qui oblige et responsabilise les élus dans un bric-à-brac participatif. Nous ne savons même plus quel comité doit être consulté et encore moins évidemment lequel a vraiment été entendu. Il s'agit d'une machine à dédouaner les élus, à les rendre politiquement responsable de rien et la traduction la plus criante de cette approche, c'est encore lorsque l'on fait porter aux Parisiens le choix des infrastructures essentielles qui sont à rénover, y compris dans nos écoles, au lieu d'assumer une incapacité chronique à planifier et à gérer le budget de la Ville depuis 25 ans.

Alors aujourd'hui, la Mairie de Paris nous propose de récidiver en faisant descendre ces assemblées citoyennes à l'échelle des arrondissements. Il s'agit de la dernière case du bingo. C'est vrai, pourquoi respecter le travail des conseils de quartier où nous ne vous voyons d'ailleurs jamais Madame TORANIAN lorsque l'on peut les mettre en concurrence avec une assemblée citoyenne ? Allez ensuite leur expliquer, aux conseillers de quartier, que les membres de l'assemblée citoyenne seront indemnisés et mieux encore qu'ils vont pouvoir bénéficier de gardes d'enfants quand eux travaillent bénévolement le soir et le week-end. Rémunérer comme cela les membres des assemblées citoyennes, c'est briser quelque part ce qui fait la noblesse de l'engagement civique désintéressé au profit d'une vision que je crois assez féodale de la démocratie locale. Je propose à la place que nous utilisions les dizaines de milliers d'euros que nous coûterait chaque année cette assemblée citoyenne pour augmenter le budget d'investissement des conseils de quartier comme nous l'avons déjà suggéré par le passé avec Grégory CANAL.

Vous l'aurez donc compris, mes chers collègues, je ne vous appellerai pas à voter favorablement cette délibération mais plutôt à vous abstenir pour tout de même montrer notre attachement à une forme de démocratie participative, pas une démocratie participative de façade qui coche les cases mais une démocratie de proximité qui écoute vraiment. C'est pourquoi d'ailleurs nous rattachons aussi un vœu à cette délibération...

**Monsieur le Maire :** Un vœu qu'a présenté Monsieur CANAL. Monsieur LUINAUD, continuez.

**Monsieur LUINAUD :** Un vœu que nous rattachons à cette délibération et que je vous propose, cette fois-ci, bien évidemment de voter. Il s'agit d'un vœu qui propose de changer

enfin de paradigme et après 25 ans d'une démocratie participative idéologisée par la gauche, de faire le bilan, un état des lieux complet des dispositifs existants mais aussi de leurs actions à Paris comme dans les arrondissements pour rationaliser et simplifier les structures actuelles. Rationaliser pas seulement pour réaliser des économies qui sont indispensables, mais aussi pour offrir aux Parisiens un système clair et lisible de démocratie de proximité à l'échelle parisienne. Je propose par exemple d'étudier, pourquoi pas, le regroupement de tous ces conseils et instances en une seule assemblée consultative parisienne dont le planning de travail serait en partie adossé aux grands plans structurants qui vont jaloner la prochaine mandature, une assemblée qui s'inscrirait dans le temps long et pas à 18 mois comme le proposent les assemblées citoyennes actuelles. Il s'agit d'une idée parmi d'autres qui pourrait être étudiée dans les grandes assises parisiennes de la démocratie de proximité que nous proposons d'organiser dès l'année prochaine pour tout mettre à plat et concevoir ensemble avec parisiens et associations une démocratie de proximité qui est faite, non pas pour que les élus se dérobent face à leurs responsabilités, mais qui permette plutôt à la participation citoyenne d'avoir une voix qui porte vraiment. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci d'avoir présenté ce vœu et d'y avoir répondu en même temps, ce qui montre qu'il y a effectivement un projet alternatif et cohérent.

*Demande de parole de Madame TORANIAN.*

**Monsieur le Maire :** Demandez la parole quand vous le voulez.

**Madame TORANIAN :** Eh bien voilà. Je réponds sur la délibération et le vœu en même temps ou vous souhaitez que je dissocie ?

**Monsieur le Maire :** Comme vous voulez.

**Madame TORANIAN :** Je vais tout mettre en même temps.

**Monsieur le Maire :** Exactement comme explication de vote.

**Madame TORANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération, c'est d'abord une question de cohérence démocratique. En juillet dernier, le Conseil de Paris a voté à l'unanimité la délibération issue des travaux de la troisième promotion de l'assemblée citoyenne de Paris. Et, je le rappelle, cette délibération, la droite parisienne ne l'a pas votée. Vous et votre majorité, vous vous êtes abstenus. Autrement dit, vous avez préféré ne pas vous opposer à la participation citoyenne sans y croire vraiment. Et pourtant, cette assemblée citoyenne, c'est l'une des plus belles innovations démocratiques que nous ayons créées depuis 20 ans. Pendant un an, des Parisiennes et des Parisiens tirés au sort ont travaillé sur une question fondamentale : comment renforcer notre démocratie locale et redonner du pouvoir d'agir aux habitants. Et parmi leurs recommandations il y avait celle-ci : donner à chaque arrondissement la possibilité de créer une assemblée citoyenne locale sur le modèle parisien. C'est donc la parole des citoyens qui est à l'origine de cette délibération. Ne pas la suivre aujourd'hui serait renier un an de travail collectif et trahir la parole donnée à celles et ceux qui ont cru en nos institutions. Car ce texte, ce n'est pas une invention technocratique, il est le fruit d'un travail collectif d'un groupe ouvert réunissant élus, agents, conseillers de quartier et membres de l'assemblée citoyenne. Tous les

arrondissements ont été conviés, y compris le nôtre, Monsieur le Maire. Malheureusement, sans réponse. Et cette délibération, je le rappelle, a été corédigée ligne à ligne avec celles et ceux qui ont choisi d'y participer. Alors de quoi s'agit-il concrètement ? Nous posons un cadre méthodologique commun qui fixe des standards démocratiques pour les arrondissements qui souhaiteront au prochain mandat créer leur assemblée citoyenne. Tirage au sort, indemnisation, transparence, évaluation : des critères clairs inspirés de ce qui se fait de mieux en Europe. Renseignez-vous. Mais aussi une large marge d'adaptation locale parce qu'un arrondissement, c'est avant tout un territoire avec ses spécificités. Une assemblée citoyenne d'arrondissement, c'est un outil moderne, concret et profondément utile, un lieu de délibération collective entre habitants tirés au sort, un espace de travail sur un sujet d'intérêt général, un moyen de faire émerger des propositions concrètes pour nourrir l'action publique locale. Jamais les citoyens n'ont eu autant de possibilités de participer à la construction de nos politiques publiques et de faire peser leurs voix. Parce que la démocratie ce n'est pas seulement une élection tous les six ans, je le dis, il serait inimaginable que notre Conseil n'adopte pas cette délibération et aberrant que le plus grand arrondissement de Paris, le 15<sup>ème</sup>, ne se dote pas demain d'une si belle instance.

Ma réponse, à présent, à votre vœu. Je ne reviendrai pas sur l'intérêt du dispositif puisque je viens de le faire et je suis ravie que ce vœu montre enfin votre intérêt pour la participation citoyenne. Mais soyons clairs : il contient des approximations et parfois des contrevérités qu'il faut corriger. Sur l'indemnisation, vous souhaiteriez que nous y renoncions. Je comprends, ce choix dérange. Il dérange ceux qui refusent d'admettre qu'une démocratie vivante doit être accessible à tous, pas seulement aux plus aisés, pas seulement aux plus sachants. Cette indemnisation, ce n'est ni un caprice, ni un luxe. Il s'agit d'un choix réfléchi, débattu, assumé par les citoyens du groupe de travail et il s'agit bien d'une indemnisation, pas d'une rémunération. Cinquante euros par demi-journée pour les séances plénières, un montant symbolique calculé sur celui des jurés d'assises. Personne ici n'oserait remettre en cause ce modèle et pourtant le principe est le même : permettre à chacun de participer quelles que soient ses conditions de vie. On ne peut pas d'un côté se dire attaché à une démocratie représentative et de l'autre refuser à certains le droit d'y prendre part. Et surtout, rappelons-le, ce principe a déjà été voté à l'unanimité du Conseil de Paris en juillet. Nous ne faisons qu'appliquer la cohérence de ce texte. Alors venir aujourd'hui s'en offusquer alors que vous vous êtes abstenus à l'époque, c'est un peu tard et, disons-le, un peu hypocrite mais nous avons l'habitude de vos doubles discours.

Sur l'état des lieux des dispositifs participatifs, mais faites donc. Il ne vous aura pas échappé que c'est vous le maire depuis 18 ans. Cela en faisait des occasions de lancer cet état des lieux. C'est vous qui en avez le pouvoir. Nous avons été suffisamment nombreux dans ce Conseil et dans notre groupe à demander une refonte des conseils de quartier du 15<sup>ème</sup> pour vous encourager à agir. Il y a, en effet, urgence. Les outils existent mais vous avez préféré rester dans l'immobilisme. La vérité, c'est que certains arrondissements innovent et d'autres pas. Nous, nous proposons un outil supplémentaire. Libre à vous de rester spectateur mais ne bloquez pas ceux qui veulent avancer.

Sur la concertation avec les maires d'arrondissement, je le répète à nouveau, tous les maires d'arrondissement ont été invités aux ateliers de rédaction de cette délibération. Tous. Certains sont venus. D'autres non. Alors dire aujourd'hui que vous n'avez pas été associés, c'est un peu comme se plaindre d'un dîner auquel on a été convié mais que l'on a préféré boycotter. Et, je le rappelle, cette délibération n'impose rien à personne. Elle fixe un cadre exigeant et partagé tout en laissant la liberté locale d'adaptation. C'est cela une démocratie adulte.

Sur le suivi des vœux et des délibérations de l'assemblée citoyenne, là encore, soyez sérieux, renseignez-vous avant de signer vos vœux. Ce travail existe déjà. Nous avons instauré un droit de suite avec des réunions annuelles, des bilans publics et une transparence totale. Et ce droit de suite figure noir sur blanc dans l'article 2 de la délibération. Il suffisait de lire.

Enfin, sur les grandes assises parisiennes de la démocratie locale, pourquoi pas. Mais, comme toujours, ce sera au début de la prochaine mandature et très franchement je préfère une démocratie qui vit toute l'année plutôt qu'un grand événement où l'on parle beaucoup et où il ne se passe rien ensuite.

Votre vœu traduit au choix soit de l'incompétence, soit de la malveillance, mais au fond j'y vois un signe positif : vous parlez enfin de démocratie et ça, c'est déjà un progrès pour la droite du 15<sup>ème</sup> parce que la démocratie, ce n'est pas un mot que l'on agite, c'est un engagement que l'on pratique. Ce que nous proposons avec cette délibération, c'est justement cela : passer de la parole à l'acte, donner aux citoyens un vrai pouvoir de décision et faire du 15<sup>ème</sup> un territoire d'avant-garde démocratique, pas un bastion du statu quo. Je vous invite à voter cette délibération par cohérence, par respect pour les citoyens qui l'ont porté et surtout par conviction. La démocratie ne se décrète pas, elle se pratique et c'est bien ce que nous continuons à défendre ici dans le 15<sup>ème</sup> avec celles et ceux qui croient encore à une démocratie vivante, ouverte et exigeante. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Bon, déjà, applaudissements chaleureux sur le banc de Monsieur SITBON. Il fait des efforts, c'est bien. C'est bien. Nous apprécions vos efforts, Monsieur SITBON. Simplement, ne parlez pas de respect quand vous ne respectez ni le Maire ni le Conseil d'arrondissement par des propos tellement outranciers qu'ils s'éliminent d'eux-mêmes et que vos oukases, vos contrevérités, vos écarts de langage n'impressionnent ici personne. Je crois que vous vous êtes trompée d'assemblée et que le fait que vous n'ayez pas suivi nos travaux pendant ces cinq ou six dernières années atteste des raisons pour lesquelles vous utilisez des propos aussi exagérés. En tout cas, nous restons sur nos positions et je pense que chacun ici a exprimé dans le calme et dans la sérénité, en dehors de vous-même, ce qu'il fallait penser de cette assemblée quand même un petit peu colorée de militantisme, si je peux dire, telle que vous l'avez organisée. Bref, je n'en dirai pas plus.

Je vais donc soumettre à votre vote cette délibération n° 18 avec un avis d'abstention de l'exécutif municipal. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

**Monsieur le Maire :** Je vais maintenant soumettre le vœu présenté par l'exécutif à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Ne prends pas part au vote ? Je ne comprends pas ce que vous dites.

**Madame TORANIAN :** Contre.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Bel exemple de démocratie, effectivement.

*Le vœu est adopté à la majorité.*

**20. 2025 DASCO 31 – Transformations Olympiques – Subventions 300 000 € et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport »**

**Monsieur le Maire :** Pour Athletic-club Paris 15, 8 000 € ; Eiffel basket, 15 200 € ; Kaïnos association Frères-Voisin, 1 300 € ; Paris basket 15, 5 000 € et Rugby-club Paris 15, 5 000 €. Monsieur SITBON a demandé la parole.

**Monsieur SITBON :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération illustre parfaitement ce que nous appelons une politique de l'héritage : transformer l'élan olympique en un héritage durable pour nos enfants. Le programme Éducation par le sport montre que le sport peut être bien plus qu'une pratique physique. Il s'agit d'un levier d'égalité, de confiance, de réussite scolaire. Les associations accompagnées par la Ville en lien avec l'éducation nationale offrent à des jeunes en difficulté un cadre exigeant et bienveillant où l'on apprend à se dépasser, à respecter les règles, à persévérer. Bref, à retrouver aussi le goût d'apprendre. Et dans le 15<sup>ème</sup>, vous l'avez dit, nous pouvons en être fiers parce que sur ces cinq associations qui vont intervenir, quatre sont de notre arrondissement : le Rugby-club Paris 15 qui agit auprès des écoles de Falguière, Brancion, Didot pour allier sport collectif et remobilisation scolaire, le Paris basket 15 et l'Eiffel basket qui travaillent avec les écoles de la Saïda et des Frères-Voisin, l'Athletic-club Paris 15 qui soutient les collégiens de Modigliani et Kaïnos'Asso qui est une association du 19<sup>ème</sup> qui va intervenir aux Frères-Voisin et dans le 13<sup>ème</sup> aussi avec un projet assez innovant qui mêle handball, théâtre et accompagnement scolaire. Toutes ont un point commun : elles tissent du lien entre les écoles, les familles, les clubs. Elles font vivre une idée simple mais essentielle : l'éducation est une aventure collective et le sport en est une formidable porte d'entrée. Alors oui, soutenons pleinement cette délibération parce qu'elle prouve que l'héritage olympique à Paris ne sera pas seulement une statue, un logo mais un projet éducatif vivant ancré dans nos quartiers et au service de nos enfants.

**Monsieur le Maire :** Merci. Monsieur ROUFFIAC a la parole.

**Monsieur ROUFFIAC :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme tous les ans à la même époque, nous sommes amenés à voter les subventions pour tous nos clubs qui participent à la vie de la cité, à l'inclusion de ceux qui en ont besoin par du soutien scolaire, du sport santé ou du sport senior. Nos clubs sportifs qui portent l'excellence au plus haut niveau doivent être soutenus car, comme je le répète dans ce Conseil tous les ans, oui, le sport, comme la culture, est un puissant facteur de cohésion sociale. Je tiens à remercier et féliciter nos clubs qui depuis cinq ans se portent volontaires pour accompagner nos enfants. Je pense notamment à Eiffel basket, au Racing-club Paris 15, à l'ACP 15, au Paris basket 15 qui ont aussi le mérite de développer dans nos quartiers prioritaires de la ville et qui agissent au quotidien pour incarner ces valeurs d'excellence dans le sport comme dans la vie. Nous pouvons également nous féliciter, membres de la majorité municipale avec Ozlem ORAKCI et Philippe GOUJON, car les subventions pour nos clubs ont augmenté alors que les crédits dédiés au sport dans tout Paris ne cessent de diminuer.

Malgré tout, les chiffres m'interpellent et je vais prendre trois exemples : dans le 20<sup>ème</sup>, le cercle d'escrime franco-cubain, 19 000 €, en augmentation de 5 700 € ; dans le 13<sup>ème</sup>, la Domrémy basket, 18 200 € en augmentation de 5 460 €. Mais chez nous, dans le 15<sup>ème</sup>, le Paris basket 15, le Racing-club Paris 15, 5 000 €, en augmentation de 1 500 €. Ma question : qu'est-ce qui justifie ces écarts entre les arrondissements ? Et puisque Florian SITBON soutient cette délibération et qu'il est membre du Conseil de Paris, j'espère aussi qu'il pourra nous expliquer et surtout soutenir nos débats et nos projets au Conseil de Paris. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci de ce benchmarking, si je puis dire, et je passe la parole à la rapporteure, Madame ORAKCI.

**Madame ORAKCI :** Monsieur le Maire, chers collègues, je crois qu'il faut dire les choses parce que j'entends certains élus se féliciter de ces dispositifs mais soyons sérieux deux minutes. Sur 300 000 € de subvention, près de 80 % vont à l'Est parisien. Des arrondissements comme le 10<sup>ème</sup>, le 11<sup>ème</sup>, le 13<sup>ème</sup>, le 18<sup>ème</sup>, le 19<sup>ème</sup> et le 20<sup>e</sup> se partagent ces 80 % des subventions et le reste des arrondissements se partage les 20 % restant. Le 15<sup>ème</sup> arrondissement, qui est le plus peuplé de Paris, qui est riche de plusieurs centaines d'associations sportives et d'établissements scolaires, reste une fois de plus sous-représenté. Comme l'a très bien rappelé mon collègue Valentin ROUFFIAC, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Quand certains clubs de l'Est parisien voient leurs subventions augmenter de plusieurs milliers d'euros, nos clubs du 15<sup>ème</sup> restent à des niveaux dérisoires. Je pense donc qu'il faut y réfléchir à deux fois avant de se féliciter. Et ce n'est pas un hasard. C'est ici la marque d'une politique menée par Madame HIDALGO et ses élus, toujours plus politique que territoriale. Et ce n'est pas tout. Au-delà de ces déséquilibres, lorsque l'on regarde les chiffres, il y a aussi la manière dont on nous présente les choses. Je reprends vos termes, Monsieur SITBON. Dans cette délibération, vous nous parlez de transformation olympique, d'héritage des Jeux mais, soyons lucides, cet héritage, aujourd'hui, il reste surtout symbolique. On multiplie les slogans olympiques mais on ne rénove pas à côté les gymnases, on n'améliore pas les terrains, on n'investit pas durablement dans les équipements. Or, les vrais besoins, ils sont là : dans les vestiaires qui fuient, dans les salles de sport surchargées si vous n'y êtes jamais allés, dans les infrastructures vieillissantes. C'est ça, la réalité du terrain. Et là encore, comme l'a dit mon collègue Valentin ROUFFIAC à l'instant, nous savons comment nos clubs du 15<sup>ème</sup> font des miracles avec très peu. Ils accueillent nos jeunes, ils s'engagent dans les quartiers prioritaires de la ville. Mais pendant ce temps, la Mairie de Paris préfère travailler dans son coin, sans concertation, ni transparence avec les Mairies d'arrondissement qui connaissent le terrain. Nous ne sommes ni associés à la sélection, ni au suivi des projets. Je regrette justement ici le silence de certains élus de la majorité parisienne qui prennent ces décisions. Madame TORANIAN, puisque vous êtes arrivée, vous connaissez ces déséquilibres, vous les voyez mais vous ne dites rien ; vous préférez détourner le regard. Alors je vous pose une question et dites-le franchement : est-ce que vous défendez encore les habitants du 15<sup>ème</sup> ou est-ce que vous faites semblant pour mieux les punir depuis l'hôtel de ville ?

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Continuez, Madame.

**Madame ORAKCI :** Et nous ne vous demandons pas de faveur ici. Nous demandons simplement cette justice et cette égalité que vous êtes les premiers à revendiquer comme un slogan politique mais que vous êtes les premiers à bafouer quand il s'agit de l'appliquer au monde réel. Alors, oui, nous voterons cette délibération mais que l'on ne s'y trompe pas : ce vote n'est pas un blanc-seing, c'est un rappel à l'ordre. Moins de communication, plus de cohérence, c'est tout ce que nous demandons. Les mêmes efforts doivent recevoir les mêmes soutiens. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Merci de vos interventions. Je vais soumettre ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**21. 2025 DASCO 87 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros)**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de 9 000 € pour le collège Guillaume-Apollinaire, de 3 417 € pour André-Citroën, 12 430 € pour Claude-Debussy, de 25 122 € de travaux divers et variés pour Guillaume-Apollinaire encore.

**22. 2025 DFPE 8 – Subventions (172 452 euros) à 4 associations (3 avenants et 2 CPO) pour renforcer le lien entre parents et/ou parent-enfants dans des centres sociaux ou LAEP**

**Monsieur le Maire :** Pour ce qui nous concerne, il s'agit d'une subvention de 58 253 € à l'association Crescendo, à la Souris verte au 112 Brancion pour 29 980 € et aux Lutins de la plaine aux Frères-Voisin pour 28 273 €.

**23. 2025 DFPE 109 – Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges**

**Monsieur le Maire :** Association Médiations de traverse – Chemin de traverse qui offre un parcours de soutien à l'intégration associant les élèves de sixième au collège De-Staël et association Collectif en résonance pour le collège André-Citroën ainsi que deux actions de lien familles-école en direction des parents des écoles maternelles et élémentaires des Frères-Voisin.

**24. 2025 DFPE 171 – Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir**

**Monsieur le Maire :** A la crèche Cauchy avec le 104 et à la crèche Edgar-Faure avec l'orchestre de chambre de Paris.

**25. 2025 DFPE 174 – Subvention (2.596.000 euros) et conventions avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris – RIVP (13<sup>e</sup>) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant et d'un centre de PMI**

**Monsieur le Maire :** Madame BOSCHERON, vous avez la parole.

**Madame BOSCHERON :** Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose d'intervenir sur les deux projets de délibérations DFPE 174 et DSP 29.

**Monsieur le Maire :** C'est un peu bizarre, mais pourquoi pas.

**Madame BOSCHERON :** Non, non, je vais vous expliquer.

**Monsieur le Maire :** Allez-y, alors. Allez-y.

**Madame BOSCHERON :** Il s'agit de deux projets de délibération essentiels pour le soutien aux familles parisiennes et la santé des jeunes enfants. L'une construit les locaux de demain pour la petite enfance et la PMI, l'autre assure les moyens d'aujourd'hui pour l'activité cruciale des centres gérés par nos partenaires associatifs. Les difficultés de recrutement de médecins soulignées dans le second texte nous rappellent l'importance de ce soutien continu et de l'attractivité de ces métiers. Le premier projet, situé au 4 rue Élisabeth-Vigée-Le-Brun, concerne d'une part l'établissement d'accueil du jeune enfant de 66 places d'une belle surface de 668 m<sup>2</sup> utiles dont l'exploitation sera confiée à l'association Crescendo et d'autre part la réimplantation d'un centre de protection maternelle et infantile de 190 m<sup>2</sup> utiles, un outil fondamental de la santé publique. Il s'agit d'un investissement structurant qui répond aux besoins de places en crèche et assure des conditions d'accueil optimales pour la PMI dans ce quartier.

Le second texte, la DSP 29, confirme le soutien de la Ville aux 14 centres de PMI gérés par sept organismes de droit privé à but non lucratif. Pour rappel, les centres de PMI assurent des missions fondamentales, de la prévention médicale et sociale au dépistage des handicaps en passant par le soutien à la parentalité et la prévention de la maltraitance. La PMI a intensifié son action autour des 1 000 premiers jours de l'enfant, notamment en matière d'exposition environnementale, de dépression périnatale et d'accueil de toutes les parentalités. Malgré une légère baisse d'activité globale en 2024, notamment médicale due à des difficultés de recrutement, les 14 centres partenariaux maintiennent un niveau élevé avec plus de 16 000 consultations médicales et plus de 10 000 actes de puériculture en 2024. Ils assurent entre 20 et 25 % de l'activité de puériculture des enfants de moins d'un an vus en centre de PMI à Paris.

Mais ces deux délibérations, aussi positives soient-elles, sont aussi l'occasion de pointer une nouvelle fois le désengagement criant de l'État au détriment des collectivités locales. Ce projet de crèche et de PMI, comme l'ensemble des dotations que nous votons aujourd'hui pour les 14 centres de PMI partenariaux met en lumière un phénomène préoccupant : le désengagement progressif de l'État dans ses missions régaliennes de santé publique. C'est dommage, elle est partie, mais je voulais dire que je suis d'accord avec Madame IBLED : il faut un changement de cap budgétaire mais pas de la Ville mais plutôt du gouvernement. Cependant, lorsque nous voyons ce qui se passe avec le projet de PLF 2026, c'est mal parti. Sur le coût total de l'opération pour la crèche, la Ville de Paris apporte une subvention à hauteur de 38,77 % de l'investissement total. La caisse d'allocations familiales, quant à elle, qui représente l'effort national pour la politique familiale, ne contribue qu'à hauteur de 15,01 %. Cette disparité est encore plus flagrante en ce qui concerne la réimplantation de la PMI où il est explicitement indiqué qu'il n'y a pas d'autre financeur possible, type CAF. C'est donc la Ville de Paris seule qui finance la subvention à hauteur de 37 % de l'investissement. Il est pourtant urgent que l'État prenne ses responsabilités et augmente son niveau de participation au financement de la construction et de l'aménagement des structures d'accueil de la petite enfance et surtout qu'il apporte les moyens nécessaires pour la pérennité et l'extension du réseau de la PMI. Je vous invite, chers collègues, à voter pour ces deux délibérations et je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais passer la parole à la rapporteure Madame DESROUSSEAUX, d'abord pour le 174.

**Madame DESROUSSEAUX :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie, Madame, d'avoir pointé ces dysfonctionnements qui touchent la petite enfance. Je ne peux qu'aller dans votre sens, pour une fois. Il est vrai que la petite enfance est un sujet

absolument fondamental. Nous alertons depuis de nombreuses années sur le problème de pénurie de professionnels et sur la défaillance d'un système, notamment pour les familles avec un manque de solutions de garde, défaillance liée au manque de modes de garde, au manque d'aide pour les familles et de soutiens financiers. Il est vrai que les dernières mesures mises en place avec le complément du mode de garde, la réduction du mode de garde notamment, la hausse des tarifs de crèche, ne vont pas dans un sens favorable pour les familles. Maintenant, localement, nous soutenons la PMI. Nous l'avons aidée à s'installer rue Bargue pendant les travaux. Il s'agit d'une solution qui est vraiment favorable aux familles, qui permet depuis quasiment un an d'accueillir toutes les familles, en tout cas d'assurer une continuité d'accueil pour ces familles-là. Donc, localement, nous sommes vraiment très mobilisés pour ces familles. Les réunions d'information que nous organisons permettent d'informer aussi sur tous les modes de garde, sur les services qui sont proposés par la PMI. Pour le reste, j'espère vivement que la petite enfance sera un sujet fondamental et réellement pris en compte par la Ville de Paris notamment lors de la prochaine mandature et aussi lors de la prochaine élection présidentielle parce que nos familles sont vraiment maltraitées et la chute de la natalité en est notamment un des premiers signes. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Vous voulez dire un mot également sur l'autre délibération ?

**Madame DESROUSSEAUX :** C'était une DSP.

**Monsieur le Maire :** Oui, la DSP 29 sur laquelle est intervenue Madame BOSCHERON.

**Madame DESROUSSEAUX :** J'espère que l'association Crescendo pourra avoir les reins suffisamment solides pour combler tout cela. Après, la CAF réduit malheureusement systématiquement ses engagements. Nous le voyons également pour le soutien aux associations, donc je ne sais que dire. J'émetts un avis favorable aussi pour soutenir cette subvention.

**Monsieur le Maire :** Bref, je mets au vote cette délibération DFPE 174. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**26. 2025 DFPE 186 – Approbation du cahier des charges applicable aux projets de MAM, création d'une MAM dans le 15<sup>e</sup>, renouvellement du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des MAM 8<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>**

**Monsieur le Maire :** Même vote, j'imagine.

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**27. 2025 DFPE 191 – Subvention (72 000 euros) et convention avec l'association Envoludia pour l'achat du premier équipement en prévision de l'ouverture de leur établissement d'accueil du jeune enfant « Trotte Lapin »**

**Monsieur le Maire :** Même vote ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**28. 2025 DSP 29 – Dotations (4 130 439 euros), conventions et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif**

**Monsieur le Maire :** Pour la Goutte de lait Saint-Léon au 35, rue Dupleix, 270 314 € et OCM CEASIL pour 317 303 €. Même vote ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**29. 2025 DSP 84 – Subvention (8 000 euros) au Comité départemental de Paris de Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) de Paris (11<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)**

**30. 2025 DJS 21 – Héritage des Jeux « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 29 associations pour le financement de 29 projets**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit du Rugby-club Paris 15 à hauteur de 7 300 €.

**31. 2025 DJS 22 – Héritage des Jeux : Paris Sportives – Subventions de fonctionnement (300 000 €) à 47 associations pour le financement de 47 projets**

**Monsieur le Maire :** Athletic-club 15, ACP 15, 6 000 € ; Comité départemental de roller et skateboard de Paris, 4 000 € ; Rugby-club Paris 15 à hauteur de 6 000 €.

Monsieur SITBON, vous avez la parole sur le DJS 22.

**Monsieur SITBON :** Tout à fait, sur le point 31 de notre ordre du jour. Monsieur le Maire et chers collègues, cette délibération est emblématique de ce que doit rester l'héritage des Jeux décrié par ma collègue tout à l'heure mais je crois que nous pouvons tout de même nous féliciter de bon nombre de choses qui, sans les Jeux olympiques et sans une volonté d'inscrire cela dans le temps, n'existeraient pas. C'est donc un mouvement durable en faveur du sport, contrairement à ce que vous dites, pour toutes et tous dans tous les quartiers. Et avec ce dispositif Paris sportives, la Ville soutient des dizaines d'associations de proximité qui, au quotidien, permettent à des milliers de Parisiennes et de Parisiens de bouger, de se rencontrer, de se dépasser et parfois tout simplement de reprendre confiance. Dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, je veux saluer particulièrement nos grosses associations sportives que nous retrouvons d'une délibération à l'autre : l'ACP 15 au stade Charles-Rigoulot qui reste une référence pour la pratique du football amateur et pour l'encadrement des jeunes du quartier Brancion, le RCP 15 fidèle au même esprit qui porte haut les valeurs de solidarité, de respect propres à son sport et le Comité départemental de roller et skateboard qui fait vivre aux bords de Seine, au quai Jacques-Chirac, une pratique jeune, libre et accessible à toutes et tous. Ces clubs sont souvent gérés par des bénévoles passionnés qui sont les premiers alliés de la politique sportive municipale. Ils incarnent au quotidien le sport comme vecteur d'éducation, d'émancipation – mon collègue le disait au même titre que la culture et là-dessus nous le rejoignons évidemment – et de lien social. Alors oui, il y a un après Jeux à construire. Il se construit petit à petit. Cet après doit s'ancrer ici dans nos terrains, dans nos gymnases, dans nos stades, dans nos associations. Le sport, c'est aussi ça : une politique publique du quotidien au service de la santé, de la jeunesse et de la cohésion sociale.

**Monsieur le Maire :** Merci de votre intervention. Monsieur ROUFFIAC.

**Monsieur ROUFFIAC :** Je voulais simplement répondre à Monsieur SITBON parce que tout à l'heure il n'a pas eu l'occasion de le faire. Vous lisez l'exposé des motifs, vous vous en réjouissez, très bien. Maintenant, vous êtes membre de la majorité parisienne, vous êtes conseiller de Paris dans le 15<sup>ème</sup>, nous aimerions tous ici que vous soyez un peu plus chauvin. Quand nous voyons les chiffres, qui sont parlants et qui montrent que nous sommes sous-dotés, nous aimerions que vous puissiez défendre le 15<sup>ème</sup> arrondissement au Conseil de Paris. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

*Demande de parole de Monsieur SITBON.*

**Monsieur le Maire :** C'est pour une mise en cause personnelle ?

**Monsieur SITBON :** Non, non ou en tout cas pour répondre à la question, si vous le souhaitez.

**Monsieur le Maire :** Non, ce n'est pas pour répondre, c'est pour une mise en cause personnelle.

**Monsieur SITBON :** Je peux ne pas répondre aussi. Je ne suis pas mis en cause là.

**Monsieur le Maire :** Non. Vous n'êtes pas adjoint, vous ne répondez pas.

**Monsieur SITBON :** D'accord. Très bien. Non mais parce que l'on me pose une question deux fois de suite, donc je me dis que...

**Monsieur le Maire :** Nous avons déjà eu ce débat tout à l'heure.

**Monsieur SITBON :** Bah, on se répondra plus tard, alors.

**Monsieur le Maire :** Bien. Madame ORAKCI, pour répondre aux orateurs.

**Madame ORAKCI :** Merci, Monsieur le Maire et chers collègues. Monsieur SITBON, j'aimerais vous répondre quand même parce que je ne décrie pas l'héritage des Jeux, bien au contraire. Mais ici, c'est surtout toujours la même mécanique : de grands discours, de jolis labels « héritage des Jeux » et derrière, en réalité, il y a très peu d'impacts structurels. Je vais vous regrouper la DJS 21 et la DJS 22 parce que les deux concernent le sport, l'une pour le sport senior et l'autre pour la pratique féminine. Je pense que les deux sont importantes ; vous n'êtes intervenu que sur l'une des deux. Alors oui, le sport santé pour les seniors, c'est un enjeu réel et oui, la pratique féminine mérite d'être encouragée. Mais 150 000 € pour 29 associations pour l'une et 300 000 € pour 47 pour l'autre, cela reste symbolique. C'est à peine 5 000 ou 6 000 € par projet pour répondre à des ambitions censées, je cite, « transformer la ville ». C'est loin du compte. Et là encore, j'insiste : aucune concertation avec les Mairies d'arrondissement. Tout est décidé depuis l'hôtel de ville et je remercie mon collègue Valentin de vous avoir interpellé là-dessus. Oui, tout est décidé depuis l'hôtel de ville. Je découvre les lauréats en même temps que le public, sans consultation des élus de terrain...

*Intervention hors micro de Monsieur SITBON.*

**Monsieur le Maire :** Monsieur SITBON, s'il vous plaît, vous pouvez laisser parler l'oratrice.

**Madame ORAKCI:** J'insiste : sans consultation des élus de terrain alors que nous connaissons pourtant le mieux les seniors, les associations et les besoins réels. Alors que l'on ne vienne pas déjà nous parler de proximité ou de concertation. S'agissant de ces dispositifs, ils sont sympathiques, oui, mais sans cap clair, sans ambition chiffrée et sans vraie stratégie pour l'avenir. Le sport mérite mieux qu'une politique de vitrine et les Parisiens, eux, méritent autre chose que ces effets d'annonce olympiques. Alors, Monsieur le Maire, nous voterons quand même cette délibération mais que l'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas d'un vote d'adhésion. Il faut que la méthode change. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Chacun a pu exprimer son point de vue. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **32. 2025 DJS 130 – Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025**

**Monsieur le Maire :** Ce sont 22 aides supplémentaires pour le 15<sup>ème</sup>.

### **33. 2025 DSOL 168 – 7 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion. Conventions et Avenants**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de l'Association pour l'amitié pour le 15<sup>ème</sup>. Monsieur LUINAUD a demandé la parole.

**Monsieur LUINAUD :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je voulais juste dire quelques mots rapides pour vous dire que je me réjouis de cette délibération qui débloque enfin cette subvention de 40 000 €. Je dis enfin parce qu'elle fait suite à une attente qui a été trop longue pour l'Association pour l'amitié qui s'est endettée pour financer cette camionnette qui, je le rappelle, vise à assurer notamment la distribution de plus d'une cinquantaine de repas aux personnes dans le besoin chaque dimanche et qui attend en réalité depuis deux ans maintenant que l'on débloque ce budget participatif. Il s'agit d'une attente qui a créé une situation de détresse financière importante pour cette association avec laquelle j'ai échangé à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Nous sommes d'ailleurs intervenus à plusieurs reprises auprès de la Ville pour essayer de débloquer cette situation. Malheureusement, je dois dire qu'il s'agit d'une situation qui n'est pas totalement isolée avec plusieurs budgets participatifs qui mettent comme cela des années à être débloqués. Je pense que cela s'explique, certes, par une administration qui est parfois peut-être un peu débordée mais peut-être aussi par des raisons un peu moins avouables car la Mairie centrale est aussi sujette à quelques problèmes de trésorerie dus à une mauvaise gestion financière. Il s'agit de situations qui dans ce cas d'espèce peuvent aller jusqu'à mettre en péril quelque part la survie d'associations à qui l'on promet beaucoup mais à qui l'on explique trop peu, en réalité, les démarches et les délais auxquels elles sont sujettes lorsqu'elles vont bénéficier de subventions de la part de la Ville et qui mettent, comme dans cette délibération, plusieurs années à se débloquer. Je crois qu'il est très important que ce genre de situation malheureuse ne se reproduise pas à l'avenir et que la prochaine majorité parisienne, quelle qu'elle soit, se saisisse impérativement de ce chantier. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Monsieur JOZEFOWICZ pour répondre.

**Monsieur JOZEFOWICZ :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, le relogement des personnes à la rue est effectivement un sujet important car c'est en réalité un véritable parcours qui doit passer par des étapes adaptées. Toutes les personnes à la rue ne sont pas demandeuses d'hébergement et l'hébergement est, lui aussi, un processus fort complexe. Plusieurs fois, les associations ont plaidé pour des démarches adaptées comme les petits collectifs, par exemple. Il n'existe effectivement pas de formule unique ni magique. Tout à l'heure, nous avons dit que pour le logement il n'y avait pas de système simple et parfait, il ne faudrait pas croire que l'hébergement, lui aussi, se limite à la mise à disposition d'un logement. L'Association pour l'amitié met en place des colocataires solidaires pour des anciens sans-abri en situation de handicap. Il s'agit d'une formule originale qui en complète d'autres. Elles sont toutes complémentaires. Comme vous l'a expliqué mon collègue Mathieu LUINAUD, les associations ont parfois des modèles beaucoup plus fragiles. Elles doivent donc être appuyées, surtout quand elles veulent faciliter au mieux leurs actions, et elles ne doivent pas souffrir de méandres bureaucratiques qu'elles ne peuvent pas maîtriser, surtout quand il s'agit d'une association de notre arrondissement qui permet une réinsertion par le logement. Le véhicule électrique qu'il vous est proposé de financer doit ainsi faciliter l'acheminement de meubles dans cette optique de relogement par la colocation solidaire. Pour ces raisons, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**34. 2025 DSOL 182 – Subventions (1 068 242 euros) et 3 conventions (dont 1 convention pluriannuelle et 2 conventions annuelles) avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'insertion des jeunes**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit, pour le 15<sup>ème</sup>, d'ARC - équipes d'amitié pour 58 000 €.

**35. 2025 DAC 139 – Subventions d'équipement (327.600 euros) et conventions avec sept structures relevant des arts visuels (Paris Centre, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>)**

**Monsieur le Maire :** Pour ce qui nous concerne, il s'agit de la fondation La Ruche-Seydoux pour 50 000 €, l'association des Amis de Frans Krajcberg pour 9 600 €, l'association L'AiR Arts et Cité Falguière pour 20 000 €. Monsieur SITBON, vous avez la parole.

**Monsieur SITBON :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite effectivement que nous nous attardions deux minutes sur cette délibération qui met en lumière des acteurs culturels importants de notre arrondissement pour saluer la portée de celle-ci qui prévoit des subventions d'équipement à plusieurs structures d'arts visuels, dont notamment deux qui sont implantées dans notre arrondissement.

D'abord, la structure que représente La Ruche-Seydoux au passage de Dantzig qui est évidemment connue de nous dans cette enceinte mais pas forcément suffisamment des habitantes et des habitants du 15<sup>ème</sup>. Il s'agit littéralement d'un lieu d'exception. À l'origine, La Ruche a été pensée par le sculpteur Alfred BOUCHER pour offrir à de jeunes artistes des ateliers bon marché. Elle fut ainsi un vivier de créativité au début du XX<sup>e</sup> siècle accueillant des noms comme Modigliani, Soutine ou Brâncuși. Et le bâtiment lui-même, construit à partir d'éléments de l'exposition universelle de 1900, a été inscrit aux monuments historiques (toiture et façades) en 1972. Aujourd'hui, grâce à des efforts de restauration et à

un mécénat renouvelé, La Ruche continue d'accueillir une soixantaine d'ateliers d'artistes. Cette subvention de 50 000 € prend tout son sens dans ce contexte de préservation patrimoniale et le soutien à la création locale, d'autant plus que cette association et son bâtiment ont eu quelques difficultés ces derniers temps. Je veux donc ici saluer à la fois Ernest PIGNON-ERNEST et Jérôme CLÉMENT qui animent et font vivre cette association.

Ensuite, l'association des Amis de Frans Krajcberg, 21, avenue du Maine, porte la mémoire, l'œuvre engagée de l'artiste Frans KRAJCBERG, peintre, sculpteur né en Pologne, installé au Brésil puis à Paris dont l'engagement pour la nature, les forêts, l'éveil des consciences a marqué l'art contemporain. L'espace Frans-Krajcberg ouvert à Paris à l'initiative de cette association permet également de donner un cadre à des expositions, des ateliers, un lieu de réflexion. La subvention de 9 600 € pour cette structure de notre arrondissement s'inscrit parfaitement dans la double perspective culturelle et écologique que nous défendons.

Et que dire aussi du soutien à la Cité Falguière, célèbre et où bon nombre de peintres de notre histoire française ont travaillé ? Mes chers collègues, le soutien à ces associations n'est pas anodin. Il y a ici un ancrage territorial très fort : la création artistique de haut niveau, la transmission, la préservation d'un patrimoine de savoir-faire et l'ouverture aux enjeux contemporains (l'écologie, l'inclusion, la diversité). En votant cette délibération, nous affirmons que la culture dans tous ses registres (création, mémoire, innovation) est un levier pour la vie de quartier, pour la qualité de notre ville, pour le lien social. Alors oui, je souhaite évidemment que nous donnions à un vote favorable à cette délibération mais au-delà, je souhaite aussi formuler un vœu : que la culture dont nous voyons qu'elle est dans de nombreuses structures de notre arrondissement puisse trouver également une plus grande visibilité auprès des habitantes et des habitants et de plus grands liens entre ces celles-ci, ceci par un travail, un engagement plus fort parce qu'elles fourmillent (portes ouvertes, ateliers publics, partenariats avec les écoles du 15<sup>ème</sup>) pour que ce patrimoine vivant ne reste pas réservé – et c'est pour cela qu'il faut se battre – à un cercle fermé mais devienne réellement un bien commun.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur SITBON, d'avoir décrit avec tant de verve ces associations et vous avez eu raison, d'ailleurs. Nous partageons effectivement le souhait de les voir prospérer, d'autant plus que c'est ce que nous faisons depuis des années en essayant d'augmenter les dons, par exemple, par la Fondation de France pour ce qui concerne La Ruche et même par la fondation de Bern pour ce qui concerne la Cité Falguière pour laquelle nous avons besoin encore pour la restauration d'un million d'euros que nous n'avons pas. Nous sommes pour le moment à 100 000 €. J'envoie un signal à la Mairie de Paris et si vous avez une possibilité d'intervenir auprès d'elle, nous pourrons rénover la Cité Falguière. Quant aux Amis de Krajcberg, nous essayons de grappiller chaque année quelques euros supplémentaires avec difficulté auprès de la Mairie centrale. J'ai d'ailleurs signé là-bas une charte de l'arbre en présence de cette association. Je souligne aussi que notre collègue Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE ne peut pas s'exprimer sur ce sujet car elle est membre du conseil d'admiration de La Ruche. Nous suivons donc vraiment ces institutions avec beaucoup d'intérêt. Vous avez eu raison de rappeler leur importance dans le 15<sup>ème</sup> et tout ce que nous pourrons faire et ce que nous faisons déjà. Il faut que tous nous fassions encore plus, Mairie de Paris comme Mairie d'arrondissement, pour les faire davantage connaître du public. Monsieur JACQUOT pour répondre. Monsieur SITBON ?

**Monsieur SITBON :** Excusez-moi, Monsieur le Maire, juste pour noter que Madame ROY ne peut pas intervenir non plus parce qu'elle est également membre du conseil

d'administration de La Ruche et qu'elle s'est beaucoup battue pour cela aussi aux côtés de Madame de CLERMONT-TONNERRE.

**Monsieur le Maire :** Monsieur JACQUOT.

**Monsieur JACQUOT :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je suis ravi de voir Monsieur SITBON prendre fait et cause pour ces trois institutions. C'est formidable de ne plus être parfois très seul pour les défendre. Évidemment après les déboires subis par le bâtiment, il était absolument nécessaire de venir au secours de La Ruche et cette subvention est la bienvenue. En ce qui concerne l'Atelier 11, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, nous sommes, si j'ose dire, partenaires de ce projet depuis son origine et nous avons déjà fait beaucoup pour qu'il y ait les fonds nécessaires pour sa restauration. Cette subvention est donc la bienvenue. En ce qui concerne Krajcberg, je suis très étonné, Monsieur SITBON, de vous voir vous ravir d'une subvention accordée à cette association quand la Mairie de Paris a, ces trois dernières années, tenté d'abord de baisser puis de supprimer sa subvention de fonctionnement. C'est assez bizarre aujourd'hui de vous entendre dans ce sens. Mais enfin, nous avons fait tout ce que nous pouvions avec ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ au Conseil de Paris pour le rétablissement de la subvention de fonctionnement de Krajcberg. Nous sommes très heureux qu'elle puisse aussi bénéficier de cette subvention. Je dirais que l'ensemble de ces subventions concerne la culture mais aussi la mémoire parce qu'il s'agit de la mémoire culturelle de notre arrondissement et pas que. Je vous invite donc à voter cette subvention.

**Monsieur le Maire :** Les évolutions positives sont toujours les bienvenues. Je soumets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **36. 2025 DAC 169 – Subventions (386.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique**

**Monsieur le Maire :** Il s'agit de l'Atelier des Artistes en exil pour 8 500 €, de l'Agence du court-métrage pour 5 000 €, de la compagnie des Tropes pour 5 000 € et du théâtre Silvia-Monfort pour 5 000 €. Madame ROY.

**Madame ROY :** Je voulais intervenir sur la DAC 169, notamment pour dire que cette délibération illustre parfaitement ce que nous défendons, c'est-à-dire une éducation artistique et culturelle qui s'adresse à tous les jeunes parisiennes et parisiens dans tous les arrondissements et qu'à travers ce programme de l'Art pour grandir, la Ville fait entrer la création dans les collèges avec des artistes, des metteurs en scène, des musiciens, des chorégraphes qui travaillent aux côtés des enseignants et des élèves pour leur faire découvrir par la pratique la puissance de l'art et du collectif. Nous avons, comme vous l'avez cité, plusieurs structures qui sont emblématiques dans le 15<sup>ème</sup> qui participent à cette dynamique, notamment le théâtre Silvia-Monfort, l'Atelier des Artistes en exil, qui sont côté à côté du 106 rue Brancion. Ces deux lieux incarnent d'ailleurs quelque chose de très fort : la rencontre entre la jeunesse parisienne et la diversité du monde artistique international puisque l'Atelier des Artistes en exil accueille et accompagne des créateurs venus du monde entier qui sont contraints de fuir leur pays mais qui sont désireux de continuer à transmettre et à créer ici à Paris. Dans une époque où les replis progressent, que nous fassions vivre cela dans nos collèges, c'est bien plus qu'un geste culturel, c'est un geste

citoyen. Nous souhaitons d'ailleurs saluer le travail des équipes de la DAC, de la DASCO des collèges et l'engagement des artistes et enseignants qui font vivre ces résidences parce que l'on ne grandit pas seulement par les savoirs mais aussi par la culture, par l'imaginaire et par la rencontre. Nous voterons bien sûr favorablement cette délibération et nous souhaitons que le 15<sup>ème</sup> continue d'être un terrain d'expérimentation, un laboratoire de ce lien entre l'école et la création, entre l'art et lémancipation. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Est-ce que Monsieur JACQUOT veut ajouter quelque chose ?

**Monsieur JACQUOT :** Oui. Le dispositif Art pour grandir n'est pas récent. Il s'agit d'un fonctionnement que nous connaissons donc tous. S'agissant des associations concernées dans notre arrondissement, je voudrais, pour commencer, juste faire un petit rappel sur les Artistes en exil. Lors du dernier conseil, je réclamais d'avoir connaissance du programme des interventions des Artistes en exil dans les arrondissements comme ils l'avaient promis. Nous n'étions pas informés de leurs activités. Mon intervention du dernier conseil a dû être utile puisque depuis nous avons reçu, Monsieur le Maire, le cursus des cours donnés par les artistes dans les différentes écoles, dans les différents centres. Les Artistes en exil sont donc bien en activité et pas uniquement dans Art pour grandir. Il s'agit donc d'un progrès de le savoir. Je voulais juste communiquer une information sur l'Agence du court-métrage qui a récemment fait une publication pour ouvrir son auditorium au public pour des conférences, pour des réunions ou toutes sortes d'activités. Il s'agit maintenant d'un lieu qui peut être accessible au public pour d'autres activités que la maison du court-métrage et il s'agit d'un progrès dans le cadre des locaux qui nous manquent beaucoup pour faire ce genre de choses. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle également. Sinon, nous soutenons Art pour grandir comme d'habitude.

**Monsieur le Maire :** Merci pour cette information et nous renouvelons bien sûr notre soutien à toutes ces institutions extrêmement importantes pour le 15<sup>ème</sup> et pour Paris que je soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

### **37. 2025 DAC 345 – Subvention (87.000 euros) à l'association Atelier des Artistes en exil et signature d'un deuxième avenant à convention**

**Monsieur le Maire :** Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Nous poursuivons la mise en lumière des Ateliers des Artistes en exil, qui sont un acteur non pas récent à Paris mais dans notre arrondissement, parce que cela illustre le soutien que nous portons à cette association, ce que Paris a de plus fort : sa capacité à allier culture et solidarité. L'Atelier des Artistes en exil que nous soutenons donc ici à hauteur de 87 000 € est né en 2017 dans un contexte marqué par l'arrivée en Europe de milliers de réfugiés. Fondé par Judith DEPAULE et Ariel CYPEL, ce lieu unique en France accompagne des créateurs contraints à l'exil : des peintres, des musiciens, des cinéastes, des danseurs venus d'Ukraine, d'Afghanistan, de Syrie, d'Iran, de Russie, du Soudan et d'ailleurs. Depuis son installation dans une partie du bâtiment du 106 rue Brancion dans le 15<sup>ème</sup>, l'Atelier est devenu un pôle artistique vivant où se croisent des parcours bouleversants, des créations remarquables. C'est un lieu de travail, d'accueil mais aussi de formation et d'insertion professionnelle et chaque année des dizaines d'artistes y trouvent non seulement un toit mais aussi un espace où continuer à créer, à exister, à transmettre. Leur présence donne un sens concret à ce que signifie Paris ville refuge. Et ici dans notre

arrondissement, un ancien espace industriel s'est donc transformé en un foyer de création, en un laboratoire culturel du monde d'aujourd'hui. Ce soutien de la Ville n'est donc pas seulement financier, il s'agit d'un acte politique au sens noble du terme de leur donner cet espace et cette exposition-là. C'est dire que l'art n'a pas de frontières. C'est affirmer que la culture est aussi une réponse à la violence, à la guerre, à l'exil. Je veux donc remercier dans ce Conseil à la fois les équipes de l'Atelier, leur directrice Judith DEPAULE et la Ville de Paris, finalement, qui les a installés ici, qui a eu cette bonne idée et rappeler à quel point cette implantation dans le 15<sup>ème</sup> est une richesse absolument pour tout notre territoire. Ils se sont installés récemment. Quand je parlais tout à l'heure des liens à faire entre toutes les structures culturelles du 15<sup>ème</sup>, pour que le 15<sup>ème</sup> apparaisse pleinement comme un arrondissement culturel et qui met la culture au cœur, je pense que les Ateliers des artistes en exil, à la place où ils sont, auront un rôle à jouer pour faire du lien avec d'autres structures culturelles, nombreuses, qui sont autour du parc Georges-Brassens. Rappelons aussi cette richesse pour les habitants, pour les associations, pour les écoles aussi avec lesquelles ils vont pouvoir travailler, qui sont de plus en plus nombreuses à tisser des liens avec ce lieu. Nous voterons donc de ce fait avec enthousiasme cette délibération qui fait honneur à Paris et à la culture comme instrument d'émancipation et de paix. J'en ai fini maintenant.

**Monsieur le Maire :** Merci. Vous avez la parole, Monsieur JACQUOT.

**Monsieur JACQUOT :** Comme l'a rappelé, Monsieur SITBON, effectivement la création d'un pôle culturel au Carré Brassens-Brancion est un événement majeur pour l'arrondissement, y compris avec installation des Artistes en exil mais je le rappelle aussi de la fondation Garouste. Je souhaiterais, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, profiter de cette délibération pour rappeler que le Carré Brassens-Brancion, ce n'est pas juste l'installation de ces deux associations mais aussi, promis et attendu, un centre culturel qui est maintenant acté, qui est planifié ; les plans sont faits. En revanche, l'avancement de ce centre culturel à destination des associations et des artistes du 15<sup>ème</sup> est très lent, trop lent et j'aimerais beaucoup que Monsieur SITBON, Madame ROY profitent de leurs interventions au Conseil de Paris pour rappeler qu'il y a urgence à ce que ce centre se fasse et que malheureusement il n'y a pas autant d'attrait pour la création de ce centre culturel que pour l'accueil des Artistes en exil. Je vous remercie. Nous votons bien sûr cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Bien. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur le Maire :** Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous appelle donc à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Demande de parole de Monsieur SITBON.*

**Monsieur le Maire :** Nous sommes en plein vote, Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Tout à fait. Cela n'a pas été noté mais nous voudrions nous abstenir sur la DU 210.

**Monsieur le Maire :** DU 210 ! C'était il y a un moment. Bon. Nous allons le noter. C'est dommage que vous n'ayez pas pu expliquer votre position sur cette délibération. Je pense que vous le ferez dans un autre contexte.

*Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité à l'exception du DU 210 qui est adopté à la majorité des suffrages exprimés.*

**Monsieur le Maire :** Avant de passer à la deuxième partie de notre conseil concernant l'examen des vœux, je suspends la séance pour cinq minutes.

*La séance du conseil d'arrondissement est suspendue.*

### **VŒUX**

**Monsieur le Maire :** Mes chers collègues, si vous voulez bien reprendre place. Je vois qu'il y en a qui en ont profité pour partir. Peut-être reviendront-ils. Il ne faut jamais suspendre la séance parce qu'après, ils ne reviennent pas. Heureusement, le premier Adjoint est là. Vaillant. Si tout le monde est prêt, nous allons prendre le vœu 38.

**38. V152025034 -Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, François CONNAULT, Inès de RAGUENEL, Chantal ROLGEN et les élus de la majorité municipale relatif à la grève des animateurs périscolaires dans les écoles du 15<sup>e</sup>**

**Monsieur le Maire :** Il est présenté par Monsieur CONNAULT.

**Monsieur CONNAULT :** Monsieur le Maire, chers collègues, mon attention a été attirée sur des préavis de grève déposés par des personnels d'animation périscolaire pour la période du 10 au 21 novembre pouvant affecter, selon les écoles, les interclasses et/ou le temps périscolaire. Il n'est pas question de vouloir remettre en cause le droit de grève, ni de porter atteinte à son exercice, toutefois ce mouvement pendant la pause méridienne est susceptible de nuire au bon déroulement des repas de la cantine dans la mesure où les agents de la caisse des écoles ne peuvent se substituer aux animateurs absents. Or dans certaines écoles, il y a plus de 90 % des enfants qui sont inscrits à la cantine et près de 40 % qui sont inscrits pour le goûter. Ce mouvement social risque donc de perturber voire d'empêcher le bon déroulement du service de la cantine et conduire les parents à devoir renoncer à laisser leurs enfants pour le déjeuner alors qu'ils peuvent avoir eux aussi de leur côté des obligations professionnelles. Il est donc souhaitable que des mesures soient prises afin d'éviter d'en arriver à ces extrémités.

**Monsieur le Maire :** Merci de cette présentation. Vous avez tenu dans les deux minutes réglementaires pour la présentation d'un vœu, je vous en remercie. Maintenant, la réponse est faite par l'adjointe compétente, Madame ROLGEN.

**Madame ROLGEN :** Monsieur le Maire, chers collègues, depuis le retour des vacances de Toussaint, nous sommes alertés par de nombreux parents sur leur inquiétude concernant une grève des animateurs de la Ville de Paris à partir d'aujourd'hui 10 novembre, qui est prévue sur deux semaines, sur le temps du midi et éventuellement renouvelable jusqu'aux vacances de Noël. Grève ayant pour conséquence que tous les parents des écoles touchées devront chaque jour s'organiser pour faire déjeuner leurs enfants. En effet, les animateurs sont en conflit avec la Ville de Paris, leur employeur, qui dit avoir fait d'énormes efforts

concernant cette catégorie de personnel et les animateurs qui demandent entre autres, une reconnaissance de leur mission, des aides appropriées pour les enfants à besoins spécifiques, une contractualisation des vacataires. Il faut savoir que les fédérations de parents d'élèves qui ont envoyé ce jour un courrier à la Maire de Paris soutiennent les animateurs. Il y a eu une fin de non-recevoir mercredi dernier lors d'un essai de négociation. Il y a chaque jour un nombre croissant d'écoles touchées par ce problème. Les écoles Corbon et François-Coppée ont leurs interclasses fermés pendant deux semaines. Procession, Alleray, Cherbourg, toute cette semaine ainsi que le 11 Vigée-Lebrun et des grèves partielles touchent de plus en plus d'écoles dont Saïda. Il est absolument nécessaire que la Ville de Paris prenne enfin compte très sérieusement de la situation des animateurs. Il n'est pas possible d'accepter que la situation du périscolaire se dégrade de jour en jour. Ainsi, et cela ne s'invente pas, dans le 15<sup>ème</sup>, trois incidents nous ont été signalés mercredi soir en moins d'une heure concernant des enfants oubliés dans un bus, des enfants oubliés dans une cour d'école et pas de soins appropriés à une enfant ayant le tibia cassé. Les formations des animateurs doivent être améliorées. C'est la sécurité et le bien-être des enfants qui sont en jeu. Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est que les parents mis en énorme difficulté par cette grève qui les oblige à prendre leurs enfants à 11 h 30 et venir les reconduire à 13 h 20, se voient proposer des solutions par la Ville de Paris. C'est ce que nous avons demandé avec Monsieur le Maire dès le début de ces annonces. Or, la Ville de Paris faisant preuve d'un cynisme sidérant répond par l'intermédiaire de la CASPE que rien ne sera mis en place pour les services périscolaires car ils sont facultatifs. Comment facultatifs ? Nous, nous les considérons comme indispensables pour les familles. Quel mépris pour ces parents qui ne peuvent se libérer le midi. Le comble de la Mairie de Paris est tout de même de nous rappeler que le service minimum d'accueil est mis en place uniquement sur les temps scolaires. Ah, première nouvelle ! Nous n'avons jamais quasiment vu ces SMA. Aussi nous demandons qu'immédiatement des négociations soient mises en place par la Ville de Paris. Nous réitérons notre demande qu'en cas d'échec de ces négociations soit mis en place un dispositif d'accueil de ces rationnaires, tous les parents n'ayant pas la possibilité d'exercer leur activité professionnelle à domicile. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Nous avons d'ailleurs reçu une lettre de plusieurs associations de parents d'élèves d'écoles du 15<sup>ème</sup>. J'ai cru comprendre qu'il y avait une demande d'explication de vote de deux minutes par Madame BOSCHERON. C'est bien cela ?

**Madame BOSCHERON :** Oui. Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Vous avez la parole pour deux minutes.

**Madame BOSCHERON :** Sous couvert de légitimes préoccupations des familles, ce qui nous importe dans ce vœu, c'est qu'il s'agit d'un vœu politique et qui cherche avant tout à entraver le droit de grève des animateurs et animatrices périscolaires.

*Protestations de certains élus.*

**Madame BOSCHERON :** S'ils sont en grève, c'est pour une meilleure reconnaissance de leur métier et la meilleure façon de les reconnaître est déjà l'amélioration du point d'indice de la fonction publique et le gel du point d'indice des fonctionnaires est une des conséquences concrètes délétères de l'austérité infligée à la fonction publique par la droite, vos amis, tous courants confondus. L'appel à l'instauration d'un service minimum d'accueil est une fausse solution. Le malaise des animateurs, leur dévouement souvent mal reconnu et leurs

conditions de travail souvent précaires, voilà ce qui met les familles en difficulté. Vous venez de le dire. Leur grève, portée par l'intersyndicale FSU, CFDT, CGT faut-il le rappeler, comme celle annoncée dans les écoles est un signal d'alarme légitime que nous devons écouter et respecter. Et puis, chers collègues de droite, sachez que la loi du 20 août 2008 citée ne concerne que le temps scolaire en cas d'absence d'enseignants. Elle n'est pas applicable de manière directe et automatique aux temps périscolaires et plus largement à la fonction publique territoriale. invoquer cette loi ici ne peut qu'amener la confusion et justifier une mesure qui vise à affaiblir la mobilisation des agents. Enfin, le vœu demande d'engager un dialogue avec les animateurs en grève. C'est le seul point acceptable mais totalement vidé de sa substance car il est assorti de l'exigence d'un service minimum. Si le dialogue est réellement souhaité, il doit être sincère et sans condition préalable. Il doit porter sur leurs revendications et non sur des menaces d'affaiblissement de leur mouvement.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu qui n'est qu'une manigance politique contre le droit de grève. Le véritable soutien aux familles passe par le respect et la révalorisation des métiers des personnels de l'animation. Je vous remercie.

**Madame ROLGEN :** S'il vous plaît, je ne demande pas du tout la concertation avec les animateurs. Je demande qu'une concertation soit ouverte entre la Ville de Paris et les animateurs. Et nous soutenons les animateurs.

**Monsieur le Maire :** Madame ROLGEN, vous n'avez pas la parole, donc je vous remercie de ne pas la prendre de façon sauvage. J'ai bien compris que Madame BOSCHERON soutenait la grève des animateurs. Très bien.

**Madame BOSCHERON :** Je défends le métier des animateurs et le droit de grève.

**Monsieur le Maire :** Je vais maintenant soumettre ce vœu à votre appréciation avec un avis favorable de l'exécutif municipal. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

*Le vœu est adopté à la majorité.*

### **39. 152025035 – Vœu présenté par Fanta BERETE et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la création d'un Conseil municipal des enfants dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

**Monsieur le Maire :** Madame BERETÉ, vous avez la parole pour deux minutes.

**Madame BERETÉ :** Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'éducation à la citoyenneté ne commence pas à 18 ans. Elle s'enracine très tôt à l'école, dans la vie de quartier, dans les discussions entre jeunes. C'est pour cela que nous proposons aujourd'hui la création d'un conseil municipal dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement ou plus exactement la reprise du CME. Ces conseils, comme vous le savez, permettent aux plus jeunes de comprendre le fonctionnement démocratique, de proposer des projets concrets pour leur environnement et de se sentir légitimes dans la parole publique. Nous disposons dans le 15<sup>ème</sup> d'un tissu associatif, éducatif et culturel particulièrement dynamique qui constitue un terreau idéal pour la remise en place d'un tel projet. Ce conseil municipal des enfants ne serait pas une simple instance symbolique, il s'agirait d'un espace d'expression, de débats et de coconstruction où les enfants pourraient réfléchir à des sujets concrets. C'est aussi un outil pour renforcer le lien entre la jeunesse de nos différents quartiers, les associations locales, les écoles et la municipalité d'arrondissement. En somme, un moyen d'ancre la citoyenneté au quotidien dès le plus jeune âge. Nous vous proposons donc que

la Mairie du 15<sup>ème</sup> engage dès à présent la remise en place de ce conseil en lien avec les conseils de quartier et les associations et les services éducatifs, qu'un groupe de travail soit constitué dès cette année pour en définir les modalités (élection, durée de mandat, accompagnement pédagogique et thématique de travail) et que ce conseil municipal des enfants soit officiellement installé avant la fin d'année scolaire 2026–2027. Ce projet profondément républicain s'inscrit dans la continuité des valeurs que nous partageons tous ici, je crois : la participation, la transmission et la confiance dans l'intelligence collective, y compris celle de nos enfants. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci de votre proposition. La réponse par Madame ROLGEN, adjointe.

**Madame ROLGEN :** Je note, Madame BERETÉ, que vous avez énoncé la reprise du CME. Vous avez dû en effet vous renseigner sur le fait que le conseil municipal des enfants existait. Évidemment, nous sommes d'accord avec vous sur les considérations de votre vœu puisque Monsieur le Maire et moi-même avons créé ce conseil municipal des enfants dès la rentrée 2019 et qu'il a été mis en place et inauguré le 11 février 2019 en partenariat avec l'Unicef. Les écoles élémentaires avaient été invitées à envoyer deux élèves de CM2 et trois commissions avaient été créées : la commission solidarité, lien social et citoyenneté, la commission culture, loisirs, sport, la commission environnement, cadre de vie, santé. Ces commissions étaient animées par des bénévoles de l'Unicef qui avaient organisé, entre autres, des goûters dans les EHPAD, une visite chez Depaul en apportant des produits d'hygiène surtout récoltés chez les dentistes, la visite de l'hôtel de ville et de l'assemblée, des actions de nettoyage des rues. Malheureusement, la crise Covid est arrivée et il y a eu une longue interruption. Nous avons souhaité reprendre mais le regretté Patrick TERROIR, organisateur à l'Unicef, est décédé, laissant cette initiative orpheline car les animateurs n'ont pas repris leurs fonctions. Nous avons recherché d'autres intervenants mais vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une crise du bénévolat et nous avons dû abandonner. Oui, nous sommes prêts à reprendre. Nous avons même nos écharpes de conseiller junior qui sont prêtées mais vous n'êtes pas sans savoir que toute action nécessite une organisation précise, encore plus lorsqu'il s'agit des enfants, et que si nous voulons être crédibles, nous devons respecter nos engagements. Lorsque je vois tous ces vœux sur l'école, qui est une cible très porteuse en période électorale, je reste déterminée mais prudente sur la mise en place de ces actions. Je vous invite cependant à émettre un avis favorable à ce vœu.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame TORANIAN pour une explication de vote de deux minutes.

**Madame TORANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Je veux commencer par le dire très clairement : nous ne sommes pas opposés à la création d'un conseil municipal des enfants dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, bien au contraire. Tout ce qui permet à nos jeunes de s'initier à la citoyenneté, de comprendre le fonctionnement des institutions et de prendre part à la vie publique va dans le bon sens. D'ailleurs, la Ville de Paris a déjà ouvert la voie avec une assemblée citoyenne des enfants tirés au sort, très active et inspirante grâce au travail de notre collègue Dominique VERSINI et de la mission des droits de l'enfant et avec le conseil parisien de la jeunesse où les 15-30 ans participent directement à la vie de la cité et dans certains arrondissements avec des conseils de quartier qui associent déjà les plus jeunes. Ces dispositifs fonctionnent. Ils prouvent une chose : la citoyenneté, cela s'apprend en pratiquant.

Mais j'ai écouté avec attention le vote sur la délibération précédente concernant la création d'une assemblée citoyenne dans le 15<sup>ème</sup> et votre groupe, Madame BERETÉ, s'est abstenu et la droite du 15<sup>ème</sup> aussi au nom, je cite, d'un millefeuille de dispositifs participatifs et vous venez maintenant proposer un conseil municipal des enfants pour apprendre la démocratie aux plus jeunes. Alors forcément, je suis étonnée de constater que la droite du 15<sup>ème</sup> va voter pour ; je m'en réjouis, mais cela m'étonne. Vous reconnaissiez donc soudain, Monsieur le Maire, que ce millefeuille de dispositifs démocratiques est finalement une bonne chose. Encore une fois les doubles discours. Vous déplorez que les citoyens ne s'engagent pas puis vous vous opposez ou vous vous abstenez lorsque nous proposons un outil pour le faire pour finalement voter pour un vœu qui prévoit d'en créer une nouvelle. Il faut suivre ; on va y arriver. En cohérence, nous voterons donc pour votre vœu. La démocratie, ce n'est pas un millefeuille, c'est un écosystème vivant et plus on y associe de générations, plus il est solide et j'espère que pour une fois tout le monde en fera autant. Merci.

**Monsieur le Maire :** Sauf qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle instance à créer, il s'agit d'une instance ancienne qui a été créée, comme l'a dit Madame ROLGEN, en 2019. Je soumets donc ce vœu à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

**40. V152025036 – Vœu relatif à la mise en place, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, d'un dispositif local de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire présenté par les élu·es du groupe Paris en Commun – Groupe des élu.e.s de gauche du 15<sup>e</sup>**

**Monsieur le Maire :** Monsieur SITBON le présente.

**Monsieur SITBON :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, le harcèlement scolaire ne touche pas que les autres. Dans nos écoles du 15<sup>ème</sup>, des enfants souffrent en silence, parfois dans la cour, parfois sur les réseaux sociaux et souvent sans qu'aucun adulte ne le voie. La journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école qui vient de passer, qui est chaque année le 6 novembre, rappelle l'ampleur de ce fléau qui touche des milliers d'enfants et d'adolescents à Paris comme partout en France. Selon les dernières données nationales, entre 6 et 10 % des élèves sont victimes de harcèlement scolaire en France. Cela représente 800 000 à 1 million d'élèves chaque année. Dans les écoles primaires, jusqu'à 12 % des élèves déclarent avoir subi des violences ou des harcèlements, 5 % de manière sévère. Dans les collèges, 5,6 % des élèves déclarent un nombre d'atteintes pouvant s'apparenter à du harcèlement.

Avec notre groupe, nous proposons un vœu assez simple : d'abord proposer la possibilité d'installer, étudier la possibilité d'installer le dispositif qui s'intitule les boîtes aux lettres Papillons de l'association du même nom, dispositif qui existe notamment dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, pour que les enfants puissent écrire ce qu'ils n'arrivent pas à dire. Il s'agit d'un outil unique et innovant en France de libération de la parole par l'écrit. Évidemment, ce que nous demandons à la Mairie du 15<sup>ème</sup>, c'est qu'elle puisse coordonner, proposer, mettre autour de la table les acteurs pouvant permettre que tout cela se mette en place. Évidemment, cela ne peut pas être imposé à une quelconque école ni à l'éducation nationale, mais l'éducation nationale a accompagné les choses, en tout cas dans le 9<sup>ème</sup>. Deuxièmement, nous demandons de mieux faire connaître le numéro 30 18 que vraiment peu de gens connaissent pour que les victimes et leurs familles sachent à qui parler et à ce titre, le magazine municipal pourrait notamment servir et d'autres outils de

communication de la Mairie du 15<sup>ème</sup> (les lettres, les newsletters). Je crois qu'il faut absolument faire connaître ce numéro. Enfin, participer au Safer Internet Day pour apprendre à nos enfants à se protéger aussi en ligne parce que le cyberharcèlement est également de plus en plus fréquent et que les parents ont aujourd'hui un rôle essentiel dans l'accompagnement numérique de leurs enfants. Le Safer Internet Day le 10 février 2026 ouvre une séquence de sensibilisation aux usages du numérique afin d'encourager les comportements responsables et positifs en ligne. Aucun enfant du 15<sup>ème</sup> ne devrait avoir peur d'aller à l'école et c'est un déchirement lorsque des habitants qui sont confrontés à cela viennent nous voir, les uns et les autres élus, et nous appellent à l'aide. À notre échelle, nous pouvons agir et nous vous appelons à ce que collectivement nous le fassions.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame ROLGEN pour répondre à l'orateur.

**Madame ROLGEN :** Monsieur le Maire, chers collègues, il est bien évident que nul ne peut être insensible à ce vœu car nous sommes unanimement mobilisés contre ce fléau qu'est le harcèlement dans les écoles. La Mairie du 15<sup>ème</sup> est complètement impliquée dans cette lutte et ceci sous diverses formes : expositions de travaux d'élèves sur ce sujet, conférences, semaine sur l'utilisation des écrans, présence et aide dans les manifestations organisées dans les écoles. Nous pouvons aussi recevoir des parents qui ne se sentent pas écoutés, rétablissant le lien entre les établissements et les familles. Je vous rappelle cependant que les écoles ont des protocoles très précis pour lutter contre ce harcèlement avec la mise en place du programme Phare, programme d'action pour lutter contre le harcèlement, qui devient de plus en plus pointu dans son application et ceci parce qu'il y a un programme important de formations. Ainsi, dans la circonscription 15 C, tous les directeurs ont reçu une formation spécifique ainsi que tous les membres du RASED, les conseillers pédagogiques et l'inspectrice. Dans les autres circonscriptions, il y a au moins cinq référents harcèlement pour appliquer au mieux le dispositif Phare. Le lancement de ce programme Phare a d'ailleurs eu lieu dans le 15<sup>ème</sup> au collège Debussy le 9 novembre 2023 par plusieurs membres du gouvernement, ce qui prouve que le 15<sup>ème</sup> est en pointe dans la lutte contre ce fléau. Bien évidemment des situations peuvent être parfois très délicates et les écoles reçoivent les soutiens des référents harcèlement du rectorat ou d'associations telles que e-Enfance. À ce sujet, je me permets de vous rappeler que l'association les Papillons, que nous avons reçue avec le Maire il y a un an et demi et que nous avons éventuellement proposée aux écoles, mais il nous a été rétorqué qu'il n'y avait pas d'habilitation de l'éducation nationale. Eh bien, cette association qui n'a toujours pas d'habilitation éducation nationale a pourtant reçu des soutiens. Ainsi, le 26 septembre 2023 à l'Assemblée nationale, il y a eu l'intervention de Nathalie OZIOL, députée LFI de l'Hérault, pour que cette habilitation soit reconnue. Or elle ne l'a toujours pas été. D'ailleurs, un article du *Nouvel Obs* du 27 août 2025 se demandait toujours pourquoi il n'y a pas d'habilitation. Nous avons cependant évoqué le sujet avec des écoles du 15<sup>ème</sup> qui sont extrêmement timides par rapport à cette initiative qui d'ailleurs est payante. Qui paye pour les écoles ? Il n'y a pas vraiment d'engouement et ce ressenti est le même dans les collèges comme me l'a confirmé Madame de RAGUENEL. Il y a une méfiance par rapport aux personnes qui vont recevoir ces messages. Quels vont être les contacts avec l'école ? La parole de l'enfant est fragile dans ces sujets et je pense que les enseignants ont face à leurs problèmes des professionnels formés qui les écoutent et les aident. Les élèves sont de plus sensibilisés aux situations de harcèlement, ces journées contre le harcèlement qui ont lieu. Il y a eu de nombreuses actions avec les élèves telles qu'à Vigée-Lebrun « tous habillés en bleu », à François-Coppée, etc. Maintenant, les élèves vont remplir un questionnaire dorénavant nominatif qui pourrait laisser entrevoir des situations

nécessitant une intervention des adultes. Ce questionnaire va être fait avec les enseignants pendant deux heures environ cette semaine. Je vous rappelle que dans les collèges il y a de nombreux élèves ambassadeurs et que le 6 novembre, journée contre le harcèlement, il y a aussi une boîte où sont déposés les messages d'enfants qui seraient empêchés de parler, comme vous l'avez dit, messages gérés par les infirmières. Je vous rappelle aussi qu'il y a beaucoup d'élèves ambassadeurs (plus d'une centaine au collège Debussy). En ce qui concerne le Safer Internet Day qui est un rendez-vous de sensibilisation aux usages du numérique à destination des jeunes, des familles et de la communauté scolaire, nous nous y associons bien sûr mais déterminerons nos actions en fonction de ce que nous autorise la réserve électorale puisque nous ne l'avons pas encore fait.

En conséquence, j'émetts un avis favorable à ce vœu si vous enlevez la demande numéro un, à savoir le déploiement du dispositif de boîte à lettres de l'association Papillons et ceci tant qu'elle n'aura pas reçu l'agrément de l'éducation nationale. Je vous en remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON :** Oui, bien sûr, l'essentiel était que nous puissions en parler, nous mobiliser, être d'accord pour cela. Nous allons enlever le premier point et nous en reparlerons parce que dans les écoles du 9<sup>ème</sup> cela se fait. Il s'agit d'un truc intéressant. Mais au moins que les deux points d'après puissent nous réunir. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je vais soumettre ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

#### **41. V152025037 – Vœu relatif à la transparence et à la gouvernance démocratique dans l'attribution des logements sociaux relevant du contingent de la Mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement**

**Monsieur le Maire :** Madame TORANIAN le présente.

**Madame TORANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Lors du dernier Conseil de Paris, la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement, Madame Jeanne d'HAUTESERRE, a créé la stupeur. Elle a déclaré, je cite, alors qu'un élu de droite fustigeait la création de logements sociaux : « *J'ai des amis et notamment des maires de mon bord politique qui me demandent un logement social pour leur famille mais pas dans leur propre arrondissement.* ». Ces mots sont une véritable bombe et depuis la presse s'en est emparée. *Le Canard enchaîné* dans un article intitulé « Dati a l'esprit de famille », a fait état d'allégations selon lesquelles Rachida DATI se serait, je cite, « *déménée voici une dizaine d'années pour qu'une de ses sœurs puisse s'installer dans un immeuble municipal du 15<sup>ème</sup> arrondissement* », ce qui a bien été le cas peu de temps après dans le quartier Grenelle via le contingent relevant de la Mairie du 15<sup>ème</sup>. Je ne préjuge évidemment pas de la véracité de ces informations mais si elles étaient avérées, cela serait un scandale politique et moral. Un scandale pour les milliers de familles qui attendent un logement depuis des années. Un scandale pour toutes les femmes victimes de violences, pour tous nos agents publics, pour les soignants, pour nos commerçants, pour nos familles que la Mairie du 15<sup>ème</sup> a refusé de loger depuis toutes ces années. Un scandale surtout pour l'idée même que nous nous faisons de la République parce que le droit au

logement, ce n'est pas un privilège, c'est un droit et ce droit ne saurait être géré dans l'opacité au gré des affinités politiques.

Aujourd'hui, dans le 15<sup>ème</sup>, les critères de sélection ne sont pas publiés. Les attributions ne sont pas transparentes et la cotation des dossiers, pourtant conçue pour garantir l'équité, est tenue secrète par la majorité municipale du 15<sup>ème</sup>. Vous allez nous dire que les dossiers sont anonymisés lors de la commission d'attribution. C'est vrai, mais ils ne le sont pas lorsque vous, Monsieur le Maire, et votre adjointe faites la sélection préalable à cette commission d'attribution. Vous allez sûrement nous dire que la cotation des dossiers ne permet pas de rester dans l'humain, mais l'humain, ce n'est pas le flou. L'humain, c'est la justice, la clarté, la responsabilité.

Ce vœu vise donc à instaurer une transparence minimale : que chaque année la Mairie du 15<sup>ème</sup> publie le bilan des logements attribués avec le profil des bénéficiaires et les critères de priorisation utilisés. C'est ce que font déjà d'autres Mairies d'arrondissement, pourquoi pas la nôtre ? Quand on gère un bien aussi précieux que le logement social, on doit des comptes aux habitants. La transparence, ce n'est pas une option, c'est un devoir moral et républicain. Merci.

**Monsieur le Maire :** Je ne qualifierai évidemment pas les méthodes totalement déloyales de Madame TORANIAN qui pose un vœu bien différent de celui qu'elle nous a transmis par écrit. Nous pouvons jouer à ce petit jeu longtemps. Ce ne sont pas les usages de ce Conseil où nous essayons de garder un certain niveau d'honnêteté. Mais enfin voilà, chacun appréciera. Je voudrais répondre très précisément à cette attaque, à cette agression de Madame TORANIAN contre Madame DATI puisqu'il s'agit effectivement d'une demande de logement qui a été effectuée de façon tout à fait réglementaire par une des sœurs de Madame DATI sans que celle-ci d'ailleurs n'intervienne auprès de moi. Il s'agit d'une personne qui habitait le 15<sup>ème</sup> déjà, le quartier Balard pour être plus précis, qui a tout de même quatre enfants, qui était expulsée de son logement de fonction et qui, en plus, était victime de violences conjugales. Je dis tout puisque vous m'interpelez ; c'est pour vous montrer la transparence qui est la mienne. La commission d'attribution, dans son entièreté, dans laquelle d'ailleurs je ne siège pas puisqu'elle est composée comme vous le savez de personnalités diverses, des élus à la proportionnelle des groupes, des représentants des associations caritatives et des administrations sociales, a jugé utile d'attribuer un logement à cette personne qui réunissait tout de même des critères de priorité qui sont, reconnaissez-le, mis en œuvre par la Mairie de Paris en maintes circonstances. Voilà donc une affaire qui est politisée par certains de façon assez scandaleuse. Lorsque l'on met en cause une personne qui est dans la difficulté, je pense que cela n'était pas de bon aloi, Madame, de partir sur ce cas qui est parfaitement légitime et normal.

Maintenant, je vais passer la parole à Madame CEYRAC, l'adjointe compétente pour répondre sur le reste de votre question.

**Madame CEYRAC :** Merci, Monsieur le Maire. Je répondrai sur le vœu qui avait été soumis et pas sur d'autres choses. Quant à la situation dont vous parlez actuellement, je n'étais pas présidente de cette commission logement. D'ailleurs, dès l'énoncé du titre de votre vœu, je relève une erreur fondamentale : la Mairie d'arrondissement n'attribue aucun logement social mais désigne trois candidats sur chaque logement. Seul le bailleur attribue le logement au cours d'une commission bailleur. À celle-ci sont présents le bailleur, la Ville, la préfecture et selon les bailleurs un représentant d'associations de locataires et la Mairie d'arrondissement si des logements de son contingent sont présentés. L'ordre des trois

candidats présentés par la commission de désignation du 15<sup>ème</sup> a été mis en place dès 2008 et le résultat peut être modifié par les CAL bailleurs, soit pour des raisons techniques parce que la demande de logement social, étant déclarative, n'a pas été actualisée ou n'est plus conforme à la condition réelle du candidat selon l'étude des justificatifs faite par le bailleur et donc son dossier n'est plus compatible avec le logement proposé, soit parce qu'un candidat refuse le logement, soit par un changement d'ordre de la CAL bailleur. Quand je participe aux CAL parce que j'ai des logements qui sont passés dans la commission du 15<sup>ème</sup>, je défends l'ordre qui a été attribué par les 11 personnes qui sont autour de la table de la commission. Quand certains membres de la commission bailleur ne sont pas d'accord, il y a un vote auquel la Mairie d'arrondissement n'a pas le droit de participer. La Mairie d'arrondissement est effectivement réservataire de la moitié du contingent de la Ville, soit 10 % dans l'arrondissement qui la concerne, mais nous n'avons aucune visibilité sur l'ensemble du contingent et donc sur sa répartition. Pour mettre fin à des systèmes que vous jugez soi-disant opaques, il faudrait peut-être au moins une publicité de tous les contingents.

Je m'étonne vraiment du contenu de ce vœu car chaque année, en conseil d'arrondissement, le bilan de la commission est présenté. Dans ces bilans sont rappelés le nombre de demandeurs à Paris et plus particulièrement dans le 15<sup>ème</sup>, le nombre de logements présentés en commission logement du 15<sup>ème</sup>, leur typologie et le loyer minimum et maximum dans chaque catégorie ainsi que la répartition selon les différents plafonds (PLAI, PLUS, PLS, etc.). Je vous invite donc à les relire et vous rappelle que toutes les séances du Conseil d'arrondissement sont filmées et les PV publiés sur Internet. Vous pourrez donc les retrouver. Le règlement intérieur de la commission a fixé les priorités de la Mairie du 15<sup>ème</sup> – cela a été voté en conseil d'arrondissement en 2008 – : le handicap, les professions au service du 15<sup>ème</sup> (agent Ville, petite enfance, santé, pompier, police) et aussi du lien avec le 15<sup>ème</sup>. Je rappelle que la commission logement est composée d'élus de la majorité et de l'opposition, proportionnellement au nombre de leurs élus au Conseil d'arrondissement. Pour votre groupe, Madame BOSCHERON vous représente ainsi que la direction de la maison des solidarités du 15<sup>ème</sup>, de quatre associations partageant ainsi leur avis au regard de leur expérience associative.

Votre vœu demande par ailleurs une présentation des bénéficiaires, leur cotation, leur composition familiale, l'ancienneté de la demande et je ne sais plus quoi d'autres. Adressez-vous à la Mairie centrale qui sera peut-être en mesure de vous renseigner. Nous n'avons pas ces informations détenues par la direction centrale de la DLH. Quant à l'espace d'information dédié aux attributions de logements sociaux dans les locaux de la mairie, je ne vois pas très bien ce que cela veut dire et surtout avec quels moyens. Le relais information logement de la Mairie qui dépend de la Mairie centrale, qui accueillait tous les demandeurs a vu ses accueils limités aux mardis et jeudis et sur rendez-vous à l'heure actuelle. Une boîte à l'accueil leur permet de déposer des dossiers alors que l'on devrait sans doute renforcer les accueils physiques pour une meilleure information. La direction générale des services de l'arrondissement n'a aucune cartographie des logements attribués.

J'émets un avis défavorable.

**Monsieur le Maire :** Je vais donc soumettre ce vœu à votre vote avec un avis défavorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le vœu est rejeté à la majorité.*

**42. V152025038 – Vœu relatif à la présence de Nicolas Jeanneté au sein du Conseil d'arrondissement du 15<sup>e</sup> arrondissement**

**Monsieur le Maire :** Madame TORANIAN présente le vœu.

**Madame TORANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Lors du dernier Conseil de Paris, l'association Mouv'Enfants est intervenue dans l'hémicycle pour dénoncer la présence d'un élu mis en examen pour des faits d'une extrême gravité. La Maire de Paris, Anne HIDALGO, a alors eu une réponse simple et digne : j'y suis favorable ; favorable à ce que la représentation parisienne prenne ses responsabilités dans le respect du droit mais aussi du sens moral que suppose toute fonction publique. Cela fait aujourd'hui plus d'un an et demi que Monsieur Nicolas JEANNETÉ a été mis en examen, notamment pour détention d'images pédopornographiques et trafic de stupéfiants. Depuis, Madame Rachida DATI lui a retiré toutes ses délégations, l'a exclu du groupe Changer Paris et vous, Monsieur le Maire, vous avez déclaré que Monsieur JEANNETÉ devrait démissionner du Conseil de Paris si les faits étaient avérés. Et pourtant il y siège toujours. Il a même fait son retour dans l'hémicycle en juillet dernier sans un mot, sans explication, sans geste de responsabilité. Nous ne remettons évidemment pas en cause la présomption d'innocence mais un an et demi après les faits cette situation est devenue intenable. Intenable pour lui, pour ce Conseil et pour les habitants du 15<sup>ème</sup>. Elle jette le trouble et affaiblit la confiance que les citoyens accordent à leurs institutions locales. Alors qu'une autre affaire de mise en examen touche aujourd'hui Madame DATI, il est temps de rétablir la clarté et la cohérence. Quand on exerce un mandat public, on a aussi une responsabilité vis-à-vis de la parole publique et du respect dû à nos fonctions. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui avec gravité et respect que Monsieur JEANNETÉ démissionne du Conseil de Paris et du Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement, non pour le juger – la justice dira le droit – mais pour protéger la dignité de la fonction et restaurer la confiance dans la vie publique locale. Parce qu'un mandat n'est pas un privilège, quand on détient un mandat, on n'en est pas propriétaire, on en est comptable. Merci.

**Monsieur le Maire :** Je vois que les vœux de Madame TORANIAN n'existent que pour s'en prendre à Madame DATI. C'est tout de même un peu un dévoiement des vœux. Bref. Je vais donner la parole à Monsieur JOZEFOWICZ pour la réponse.

**Monsieur JOZEFOWICZ :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avions dans le passé tiré des conséquences des comportements de l'élu dont il est question. Cependant, je vous rappelle que nous restons dans le cadre de l'État de droit et de la législation qui ne peuvent imposer des rigueurs qui ne sont pas prévues. Un élu peut effectivement être exclu de son groupe politique pour des raisons graves et qui peuvent attenter à la réputation de ce groupe. Cela a été fait et cela n'a pas été contesté puisque vous l'avez reconnu. Nous avons déjà pris acte de la situation comme en appelle le vœu et je parle sous le contrôle du maire puisque les autorités compétentes d'un groupe politique avaient pris les mesures qui s'imposaient. Faire plus serait évidemment superfétatoire. Le retrait définitif d'un élu du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris auquel appelle ce vœu n'est pas du ressort d'une assemblée délibérante. La perte d'un mandat ne peut être que la conséquence d'une décision pénale définitive qui priverait la personne condamnée de ses droits civiques. Quand on perd ses droits civiques, effectivement, on perd aussi son droit d'éligibilité et corrélativement son mandat puisque l'on considère que l'on n'aurait jamais dû être élu. Mais aujourd'hui, je rappelle comme vous l'avez fait, que cela n'est pas le cas et nous ne saurions préjuger d'une décision de justice qui n'a pas été rendue, nonobstant des mesures

provisoires comme l'exclusion d'une assemblée délibérante prise par son président – je parle sous votre contrôle, Monsieur le Maire – mais dans le cadre des pouvoirs de police de l'assemblée puisque le président de séance est effectivement chargé de l'ordre public. Mais il ne s'agit pas d'une perte de mandat à l'initiative d'une assemblée locale mais simplement d'une décision qui vise à éviter des troubles, notamment en raison de certains faits qui sont effectivement graves. Vous aviez pris, Monsieur le Maire, dans le passé les mesures qui s'imposaient et sur ce plan, je dirais que le vœu est sans objet. Or des procédures judiciaires qui ne sont pas de notre ressort, je le rappelle, sont en cours. Nous sommes un Conseil, une assemblée délibérante mais pas une cour de justice. Chacun son rôle. La justice suit son cours et nous n'avons pas à interférer dans son exercice. Cela serait confondre l'autorité judiciaire et le pouvoir local. Même si une moralité s'impose dans l'exercice de nos fonctions et qu'une discipline s'impose évidemment dans nos comportements, y compris ici, ce serait même un comble d'agir à la place du juge surtout lorsque l'on reproche à certains élus de contester des décisions de justice ou le fonctionnement même de l'autorité judiciaire. Dans l'état actuel de la législation, il n'appartient pas à une collectivité locale, donc au Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement, de se prononcer sur le mandat d'un élu.

Et si l'on parle du statut de l'élu, c'est parce qu'il existe un statut qui s'impose à tout le monde, y compris aux élus eux-mêmes. Ainsi, ils ne peuvent pas en disposer en mettant fin au mandat de l'un d'entre eux. La décentralisation, son esprit, je le rappelle, c'est le refus aussi des démissions d'élus imposées d'office. Je vais citer un exemple : avant 1982, le préfet, par exemple, pouvait démettre un élu faiblement assidu. Cet exemple n'est pas heureux parce qu'il traduisait une méfiance envers la démocratie locale. Évidemment, ici, nous sommes pour le respect des collectivités locales et de la démocratie locale. La démission d'office doit donc être réduite autant que possible, comme je l'ai dit en évoquant le cas de la décision de justice définitive qui emporterait la perte du mandat. Nous ne pouvons pas empiéter sur la justice, laquelle doit être rendue. Et ce que l'exécutif national ne peut plus faire, ne peut pas non plus être fait par un exécutif local. Une assemblée locale ne peut pas disposer du mandat d'un élu, même si elle peut adopter par ses groupes politiques des mesures comme l'exclusion d'un groupe ou écarter d'une séance par le biais de son président un élu qui pourrait causer des troubles à l'ordre public. Cela s'appelle l'ordre public, la police de l'assemblée.

Un élu peut démissionner. C'est son droit souverain et sur ce plan, cela relève de sa conscience. Alors même que le maire lui a demandé sa démission mais sans succès, il n'existe pas de procédure révocatoire du mandat local ou plutôt sous réserve d'une condamnation judiciaire définitive qui entraîne la déchéance d'un mandat s'il y a privation des droits civiques. La seule révocation possible, c'est celle de l'élection. Le juge ultime s'appelle en France et à Paris, puisque nous allons bientôt avoir des élections : l'électeur. C'est lui qui est juge. Le Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement est une assemblée locale, une assemblée démocratique, pas un soviet, une assemblée qui respecte la loi, qui obéit à des démarches et à des procédures. Cela s'appelle l'État de droit. Elle ne peut s'attribuer des pouvoirs qu'elle n'a pas, dont celui de disposer du mandat d'un élu qui lui a été confié par ses électeurs même si la confiance a été trahie. Notre arrondissement n'est ni juge, ni législateur.

*Applaudissements.*

**Monsieur le Maire :** Étant donné l'action qui a été la mienne pour essayer de régler cette question, je me permettrai d'ajouter quelques mots et je crains, Madame, que vous vous trompiez de destinataire tant la réponse apportée par notre majorité et par moi-même

particulièrement à cette situation a été plus qu'exemplaire. Je vais en faire un rappel chronologique, puisque vous nous interrogez de façon précise. D'abord, il est vrai, ayant appris par voie de presse la mise en examen pour trafic de drogue – c'est ce que disait la presse à l'époque – de Nicolas JEANNETÉ, directeur du parti les Centristes, le lundi 20 mars 2023, avec Madame EVREN, Madame DATI, présidente du groupe Changer Paris, nous avons pris le soir même la décision de lui demander sa démission de l'ensemble de ses mandats électifs, de le suspendre à titre conservatoire du groupe Changer Paris et de lui retirer sa délégation au regard des charges retenues à l'époque contre lui. Madame DATI a, de plus, je le précise tout de même, adressé un signalement à la procureure de la république de Paris en application de l'article 40 du Code de procédure pénale. Mis en examen pour, je cite, « acquisition, transport ou cession de stupéfiants » ainsi que pour « consultation et détention d'images pornographiques », placé sous contrôle judiciaire à l'issue de sa garde à vue, Monsieur JEANNETÉ a indiqué par communiqué de presse de son avocate le lundi 27 mars, je cite, « conscient de l'exploitation politique de cette affaire, Nicolas JEANNETÉ a décidé de siéger pour le moment parmi les non-inscrits du Conseil de Paris et à la mairie du 15<sup>ème</sup>. ». Prenant acte de sa mise en examen, il a précisé que le produit consommé était depuis 2022 dans la liste des substances classées comme stupéfiants et que 16 fichiers présentant un caractère pédopornographique avaient été trouvés sur un ancien ordinateur, que 9 images avaient été reçues sur Telegram. La majorité municipale du 15<sup>ème</sup> s'est réunie aussitôt après, le lundi 27 mars, et a fait part par communiqué de presse du 28 mars 2023 de sa position que je vais reprendre. Je cite le communiqué : « Les élus de la majorité municipale du 15<sup>ème</sup> ont pris acte de la mise en examen pour infraction à la législation sur les stupéfiants, infraction à la législation en matière de consultation et détention d'images d'un mineur présentant un caractère pornographique. Ces chefs d'accusation sont d'une extrême gravité pénale et morale. Et si au regard de la loi – comme vous l'avez rappelé d'ailleurs –, Monsieur JEANNETÉ demeure présumé innocent, il doit se consacrer exclusivement à sa défense. Nous, élus du 15<sup>ème</sup>, considérons que la confiance accordée par les électeurs nécessite de la part des élus une totale exemplarité. Cette exemplarité est un élément fondateur du pacte démocratique et ne peut connaître d'entorse sauf à discréditer la fonction élective. Élu d'arrondissement du 15<sup>ème</sup> et de Paris en charge de la sécurité, Monsieur JEANNETÉ, par les actes évoqués par lui-même, a failli à son devoir d'exemplarité. Nous lui demandons à l'unanimité et en responsabilité de renoncer immédiatement à ses mandats et de démissionner. Il doit exclusivement se consacrer à sa défense pour lui-même et les habitants du 15<sup>ème</sup> qui lui ont fait confiance. ». Je lui ai demandé aussi, tout comme Rachida DATI et Agnès EVREN, qu'il démissionne de l'ensemble de ses mandats collectifs. Membre du CPPSVP, représentant de la Maire de Paris à la commission départementale de la liste annuelle des jurés d'assises, de la commission des titres de séjour et au sein d'un certain nombre d'établissements d'enseignement secondaire. Sa démission de ces organismes, après que je lui ai demandé, est parvenue auprès de la secrétaire générale de la Ville de Paris, Laurence GIRARD, et de la directrice générale des services de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, Madame GAYRAUD, le mardi 18 avril 2023. J'ai personnellement tenu au courant tous les présidents de groupe de notre assemblée au fur et à mesure des décisions prises pour le 15<sup>ème</sup>, donc Monsieur SITBON pour notre assemblée. En revanche, en dehors de ces démissions, n'ayant reçu aucune information sur les suites accordées à cette affaire par la Maire de Paris, j'ai saisi le 28 août 2024 le directeur adjoint de cabinet de Madame HIDALGO, lui-même magistrat d'ailleurs, afin qu'il me précise sous réserve du secret de l'instruction la situation administrative et judiciaire de Monsieur JEANNETÉ par rapport à ses mandats électifs, notamment au Conseil de Paris. Je n'ai jamais eu de retour à ce courrier transmis par mail et par voie postale. Depuis le 2 juillet dernier,

après une longue et continue série d'absences excusées et apparemment conformes au règlement intérieur du Conseil de Paris, Monsieur JEANNETÉ a siégé de nouveau au Conseil de Paris comme vous l'avez rappelé, à la surprise générale d'ailleurs. Aussitôt le groupe Union capitale s'est indigné par un communiqué de presse à ma demande et diffusé sur les réseaux sociaux, je cite, « *Nous réaffirmons notre souhait que Monsieur JEANNETÉ ne puisse plus siéger au sein de notre assemblée. Les accusations graves qui le visent et la décence auraient dû conduire à sa démission.* ». Comme je m'y étais engagé, je n'ai voulu être présent pendant aucune de ses interventions, préférant comme plusieurs de mes collègues – pas ceux de gauche hélas – quitter l'hémicycle. Aussi, comme il a été rappelé dans un article publié après l'intervention de l'association Mouv'Enfants au Conseil de Paris d'octobre dernier, je cite, « *Je lui avais déjà signifié en 2023 que s'il se présentait au Conseil d'arrondissement, je lèverais la séance.* ». Consulté par le journal *Libération*, le parquet a indiqué s'être prononcé au mois de juillet pour son renvoi devant le tribunal correctionnel. Sept images et 18 vidéos ont été retrouvées à son domicile ainsi qu'un flacon de GHB. Le parquet cite encore 40 vidéos montrant des rapports sexuels entre des mineurs et des adultes ainsi que des conversations scabreuses.

Voilà me semble-t-il des éléments factuels qui ont motivé nos réactions continues et permanentes depuis que nous avons appris cette situation, des éléments factuels facilement vérifiables qui attestent de notre volonté absolue que cet élu ne siège plus dans nos assemblées. Je regrette que la Maire de Paris ait été absente et muette sur ce cas pour lequel vous me demandez étrangement à moi de rendre des comptes après le bilan que je viens d'évoquer. Demandez-les plutôt à la Maire de Paris, éventuellement à son premier Adjoint, Monsieur GREGOIRE, tous deux indifférents à cette situation qu'ils ont refusé de gérer. Je considère donc que votre vœu est satisfait, non par la Mairie de Paris mais exclusivement par la Mairie du 15<sup>ème</sup> et je vous propose donc de le retirer. Je vous remercie.

Applaudissements.

**Madame TORANIAN :** Puisque nous sommes d'accord, vous pouvez voter pour. Je ne le retire pas.

**Monsieur le Maire :** Nous exprimons donc un avis défavorable. Je le soumets à votre vote. Qui est pour ? C'est un peu facile d'arriver à la 25<sup>e</sup> heure. Qui est contre ? Il est refusé.

*Le vœu est rejeté à la majorité.*

**Monsieur le Maire :** Quelques informations diverses :

- Jeudi 13 novembre à 12 heures : cérémonie des 10 ans de l'attentat du 13 novembre ;
- Samedi 15 novembre : fête du conseil de quartier Dupleix ;
- Dimanche 23 novembre : Dimanche Sports 15 en mairie ;
- Mardi 25 novembre : inauguration de l'allée Alexis-Grüss au parc Brassens ;
- Samedi 29 et dimanche 30 novembre : Salon du livre haïtien. .

Les prochains conseils d'arrondissement auront lieu les lundis 8 décembre et 2 février à 18 heures.

La séance est levée.

Maire du 15 <sup>e</sup> arrondissement	Philippe GOUJON	
Secrétaire de séance	Valentin RouffiAC	
Secrétaire de séance	Guillaume Boissonnat-Wu	